



# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

## Session extraordinaire de 1992

---

SEANCE DU MERCREDI 29 JUILLET 1992

---

### COMPTE RENDU INTEGRAL

#### SOMMAIRE

---

	Pages
	—
<i>Excusés.</i> . . . . .	3
 <i>Questions d'actualité</i> (art. 65 du règlement)	
Questions adressées à M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif:	
— Question de M. Viseur: vente des bâtiments de l'Abbaye de St-Denis, à Mons	3
— Question de Mme Lizin: présence des femmes aux Jeux de Barcelone . . . . .	3
— Question de M. Snappe: vente des centres ADEPS . . . . .	4
— Question de M. Severin: publicité personnalisée à l'occasion des Jeux de Barcelone . . . . .	5
— Question de M. Maingain: centre culturel et sportif des Fourons . . . . .	6
Questions adressées à M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales:	
— Question de M. Ylief: <i>numerus clausus</i> dans l'enseignement médical et paramédical . . . . .	6
— Question de M. Vaes: <i>numerus clausus</i> dans l'enseignement médical et paramédical . . . . .	6
 <i>Interpellations jointes</i> (art. 59 du règlement)	
— de M. Maingain à M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif, sur les « initiatives à prendre pour le financement de la Communauté française ». . . . .	8
— de M. Simons à M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif, à propos du « financement de la Communauté française » . . . . .	8

	Pages
— de M. Monfils à M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif, sur « les conditions « barnumiques » et peu respectueuses des traditions parlementaires dans lesquelles se sont déroulées les péripéties concernant les projets relatifs aux « wallotaxes » ainsi que la réception de l'avis du Conseil d'Etat et sur la situation financière de la Communauté française » . . . . .	8
Orateurs: MM. Maingain, Cheron, remplaçant M. Simons, Monfils, Anselme, ministre-président de l'Exécutif, Maingain, Cheron, Monfils, Mme de T'Serclaes, M. Monfils.	
Dépôt de projets de motion:	
— de Mme Spaak, MM. Monfils et Duquesne . . . . .	19
— de Mme de T'Serclaes et M. Biefnot . . . . .	19
<i>Proposition de décret (prise en considération)</i>	
— visant à assurer l'égalité entre les institutions universitaires libres en ce qui concerne le financement de leurs investissements immobiliers, de M. Nothomb et consorts . . . . .	19
<i>Votes nominatifs</i>	
— sur l'ensemble du projet de décret modifiant le décret du 28 janvier 1991 portant des dispositions relatives à certains membres du personnel transférés à la Communauté française. . . . .	19
Orateur: M. Maingain.	
— sur le projet de décret portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice:	
— Votes réservés . . . . .	19
Orateur: M. Hazette.	
— Vote sur l'ensemble . . . . .	22
Orateurs: Mme Spaak, MM. Hazette, Liesenborghs.	
— sur l'ensemble du projet de décret portant des mesures urgentes en matière d'enseignement supérieur de type court de plein exercice . . . . .	24
Orateur: M. Liesenborghs.	
— sur l'ensemble du projet de décret modifiant les lois sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, coordonnées le 31 décembre 1949 . . . . .	24
— sur l'ensemble de la proposition de décret modifiant les lois coordonnées sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires	24
— sur l'ordre du jour pur et simple déposé par Mme de T'Serclaes et M. Biefnot en conclusion des interpellations jointes. . . . .	25
<i>Remerciements et vœux de vacances</i> . . . . .	25
Orateurs: Mme la Présidente, MM. Biefnot, Anselme, ministre-président de l'Exécutif.	

## Présidence de Mme Corbisier-Hagon, Présidente

La séance est ouverte à 14 h 30.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

(MM. Tomas et Severin prennent place au bureau en qualité de secrétaires.)

**Mme la Présidente.** — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

### EXCUSES

**Mme la Présidente.** — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: MM. Kubla et Hasquin, à l'étranger; M. Simons, pour raisons familiales; M. Bertrand, retenu par d'autres devoirs.

### QUESTIONS D'ACTUALITE

(Article 65 du règlement)

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

### QUESTIONS ADRESSEES A M. ANSELME, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF

#### QUESTION DE M. VISEUR: VENTE DES BATIMENTS DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS, A MONS

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Viseur pour poser sa question.

**M. Viseur.** — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, chers collègues, en 1986 — le ministre ne porte donc aucune responsabilité en la matière —, la Communauté française a acheté un bâtiment à Saint-Denis. Ce bâtiment, qui a coûté une dizaine de millions et qui ne fut certainement pas un maître-achat puisqu'il n'a jamais servi à rien, se trouve actuellement sur la liste des immeubles à vendre par la Communauté française.

Je ne conteste pas que ce bâtiment inutilisé doive être vendu, mais le problème est de savoir comment et à qui il le sera. En effet, s'il a coûté une dizaine de millions il y a six ans, il ne vaut actuellement plus grand-chose vu les dégradations qui se produisent dans tout bâtiment inoccupé.

Je sais que la Communauté aurait souhaité vendre cette dépendance de l'abbaye à la province du Hainaut — éventuellement pour le franc symbolique — mais cette dernière n'en veut pas dans la mesure où les frais de restauration seraient trop élevés.

Par contre, votre prédécesseur et vous-même avez reçu une offre émanant d'une société coopérative d'artistes locaux qui souhaite acheter ce bâtiment pour une douzaine de millions, payables en œuvres d'art. Je précise que ces œuvres seraient évaluées par un comité d'achat, de concert avec cette société.

Jusqu'à présent, je ne pense pas que vous ayez donné suite à cette offre. Ma question est de savoir pourquoi.

En effet, l'offre me paraît relativement intéressante pour plusieurs raisons. Ainsi, si vous voulez vendre ce bâtiment contre monnaie sonnante et trébuchante, vous n'en obtiendrez qu'un maximum de deux ou trois millions, ce qui ne résoudra en rien les problèmes financiers de la Communauté. Ensuite, je n'ai pas le lyrisme suffisant pour vous le décrire mais le site de Saint-Denis se prête très bien à une activité artistique. Enfin, dans la répartition entre les villes wallonnes, si l'économie allait à Liège, le social à Charleroi, le politique à Namur, Mons avait hérité du culturel mais il faut bien avouer qu'elle n'en a encore reçu que la portion congrue. Une telle vente serait une façon de favoriser à peu de frais les activités culturelles et artistiques à Mons. Par ailleurs, nonobstant les remarques que je viens de formuler, des promesses ont été faites d'installer à Mons ou dans les environs immédiats un musée d'art contemporain. Les œuvres d'art qui serviraient au paiement pourraient constituer le premier fond de ce musée dont on pourrait consacrer quelques salles aux artistes locaux contemporains.

Puisqu'il n'est pas permis d'interroger le ministre sur ses intentions, je me bornerai à lui renouveler la question suivante: pourquoi une suite favorable n'a-t-elle pas été donnée à cette offre qui me paraît tout à fait intéressante?

**Mme la Présidente.** — Monsieur Viseur, c'est la première fois que vous posez une question d'actualité; je n'ai donc pas voulu vous interrompre. Toutefois, je me dois de vous signaler que, dans le cadre des questions d'actualité, cinq minutes sont accordées pour la question et la réponse. Donc, plus la question est longue, moins la réponse le sera.

La parole est à M. Anselme, ministre-président.

**M. Anselme,** ministre-président de l'Exécutif. — Madame la Présidente, chers collègues, la décision a été prise par l'Exécutif précédent le 10 juin 1991. Cet Exécutif et le mien ensuite ont demandé une estimation du Comité d'acquisition. Nous sommes toujours dans l'attente de celle-ci. C'est pourquoi il est sinon impossible, du moins difficile, dans un premier temps, de procéder à la vente.

Si le Comité d'acquisition tarde trop, je passerai tout simplement par des agences immobilières privées.

Jusqu'à présent, les offres qui nous sont parvenues n'ont pu être prises en considération vu leur valeur trop basse. Par ailleurs, nous n'avons pu soumettre à l'Exécutif une proposition critique concernant l'occupation des lieux par des artistes contre paiement en nature et ce, toujours en raison de l'absence d'une estimation fiable.

Cela dit, lorsque l'on vend un bien, il ne faudrait pas le détourner, en termes budgétaires, en arguant que par ce biais, l'on aide des artistes dont nous exposerons les œuvres par la suite à nos frais. L'association d'artistes pourrait encore nous réclamer des subsides pour rénover le lieu ultérieurement. Donc, aucune décision n'a été prise à cet égard.

Quant au Centre d'art contemporain, j'ai pris la décision de le réaliser au Grand Hornu et j'espère au moins finaliser les conjonctions d'ici à la fin de l'année.

### QUESTION DE MME LIZIN: PRESENCE DES FEMMES AUX JEUX DE BARCELONE

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Lizin pour poser sa question.

**Mme Lizin.** — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, madame et messieurs les ministres, chers collègues, comme tous les Européens et sans doute les habitants du monde entier, vous avez regardé, je suppose, la séance inaugurale des Jeux olympiques. Nous y avons découvert que la fin de l'apartheid en Afrique du Sud était célébrée comme un grand moment parce qu'effectivement des athlètes féminins et masculins noirs faisaient partie de l'équipe d'Afrique du Sud. Pour cette délégation, le problème était donc résolu.

Par contre, très peu de journalistes ont souligné — en tout cas la RTBF n'y a fait allusion qu'après l'émission — qu'une ségrégation peut-être plus importante était en train de se développer dans six délégations dont les femmes sont exclues. Par ailleurs, phénomène encore plus inacceptable et plus odieux, la délégation iranienne avait obtenu, à la suite d'une négociation à propos de laquelle je désire recevoir du ministre-président quelques éclaircissements, l'acceptation par le Comité olympique international de ne pas être accompagnée, dans le défilé par équipe, d'une sportive espagnole bienveillante arborant le nom du pays. La négociation en question semble avoir été menée rapidement. J'aimerais savoir qui y a participé; qui a pu accepter que la délégation iranienne, composée uniquement d'hommes — donc relevant d'un apartheid au moins équivalent à celui qui sévissait en Afrique du Sud — soit dispensée de la présence d'un porte-drapeau uniquement parce qu'il s'agissait d'une femme?

Pour moi et pour beaucoup d'hommes et de femmes sincèrement convaincus que l'égalité entre hommes et femmes est un principe fondamental de toute société, cette négociation et son résultat représentent un recul fondamental, dans un territoire européen, d'une valeur-clé. Cette attitude, déjà contestable en Iran, l'est d'autant plus en Espagne.

Comment se peut-il que l'on aboutisse à une telle conclusion? Quels sont les Belges qui participent éventuellement à une telle discussion? Comment répercuter l'indignation d'une grande partie des femmes européennes qui ont regardé cette cérémonie et comment le faire savoir aux Belges en tout cas? Est-ce notre Comité olympique interfédéral qui doit être interpellé à ce sujet?

Par ailleurs, le reporter de la RTBF qui commentait la retransmission en direct a ajouté, lors du passage de la délégation iranienne, que l'absence de femmes était « un détail naturellement », vraisemblablement vu sous l'angle sportif ou des performances qu'auraient pu réaliser, dans de telles conditions, des femmes iraniennes qui n'ont pas accès au sport dans leur pays. C'est une deuxième honte dans la honte.

La RTBF retransmettant aussi largement les Jeux olympiques, devrait au moins consacrer une émission aux délégations qui pratiquent un apartheid équivalent à celui qui sévissait en Afrique du Sud, en excluant les femmes du sport dans leur pays. Elle pourrait ainsi corriger indirectement le sentiment qu'a laissé ce commentaire regrettable lors du défilé des délégations.

Je souhaiterais, monsieur le ministre-président, que vous réserviez un moment d'émission à cette critique fondamentale qui doit être faite du comportement iranien. Ces Jeux olympiques ne peuvent pas se terminer sans que cette attitude ait été condamnée internationalement.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Anselme, ministre-président.

**M. Anselme,** ministre-président de l'Exécutif. — Madame la Présidente, chers collègues, je partage, avec

vous tous je suppose, l'indignation de notre collègue Mme Lizin. Il est vrai qu'il existe d'autres formes de racisme que celle que l'on mettait en exergue jusqu'il y a peu et nous devons absolument marquer notre réprobation unanime à cet égard.

Je signale simplement que la Communauté française en tant que telle n'est pas représentée aux Jeux olympiques. C'est le Comité olympique interfédéral belge qui désigne en toute autonomie les athlètes participant aux épreuves et la Communauté française se limite à subventionner les siens.

Je ferai part de votre indignation au Comité olympique interfédéral belge et lui demanderai de la relayer auprès du Comité olympique international.

En ce qui concerne la RTBF, je dois vous avouer que je regardais peut-être une autre chaîne lors du défilé. J'ai parfaitement ressenti la réprobation du journaliste que j'écoutais à ce moment et qui a bien mis en évidence le fait que la délégation iranienne était la seule à être accompagnée d'un homme. Mais je veux bien vous croire et j'interpellerai la RTBF à ce sujet. Si je ne puis lui imposer une séquence, je puis la lui suggérer, ce que je ferai bien entendu en votre nom et au mien.

#### QUESTION DE M. SNAPPE: VENTE DES CENTRES ADEPS

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Snappe pour poser sa question.

**M. Snappe.** — Madame la Présidente, même si le sujet que je désire aborder est très vaste, je m'efforcerai d'être bref.

Depuis plusieurs semaines, monsieur le ministre-président, comme la plupart de mes collègues du Hainaut occidental, j'ai été interpellé par les utilisateurs du centre ADEPS de Péronnes.

Ma question dépasse cependant le cadre de ce seul centre et je souhaiterais que vous nous apportiez des informations sur la vente de certains centres sportifs de l'ADEPS, vente que vous avez programmée.

Je ne m'étendrai pas sur le sujet. En effet, il s'agit d'un dossier que vous connaissez bien, car vous avez reçu — récemment, je pense — une délégation syndicale à ce propos. Je vous poserai donc brièvement quatre questions.

Premièrement, pouvez-vous nous rappeler quels centres ADEPS sont repris dans la liste — liste provisoire — des biens qui seraient mis en vente par la Communauté française?

Deuxièmement, quelles sont les tractations actuellement en cours en ce qui concerne la vente de ces centres ADEPS? Certaines ventes sont-elles sur le point d'être confirmées? En effet, la presse locale s'est montrée un peu incertaine à ce sujet ces derniers jours. On a entendu dire, d'une part, que la vente était confirmée pour Péronnes et, d'autre part, que rien n'avait encore été décidé.

Troisièmement, sur base de quels critères choisirez-vous les centres qui seraient mis en vente?

Enfin, vous avez déclaré que la décision était postposée à l'automne. Aurons-nous l'occasion de discuter du choix de l'Exécutif en commission de la Culture et des Sports? En effet, c'est toute la politique de la promotion du sport, et plus particulièrement du sport accessible à tous, qui est mise en cause ici. Il n'est pas question seulement des finan-

ces de la Communauté, de récupérer quelques millions ou peut-être d'en perdre.

J'ai évoqué le cas de Péronnes, car c'est celui que je connais le mieux. Ce centre accueille non seulement des sportifs qui n'ont pas les moyens de s'offrir, par exemple, des sports nautiques ailleurs, mais également des écoles qui en font un atout essentiel de leur politique scolaire.

J'aimerais donc obtenir des informations à ce sujet. Pourrions-nous en débattre au mois de septembre au sein de la commission de la Culture et des Sports ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Anselme, ministre-président.

**M. Anselme,** ministre-président de l'Exécutif. — Madame la Présidente, je vais tenter de répondre globalement à M. Snappe sur ce dossier. Beaucoup de rumeurs ont couru, absurdes dans la plupart des cas, à ce sujet. On a prétendu que je voulais vendre des biens pour l'équivalent de 800 millions afin de faire construire à Namur un grand *Hall Indoor* qui, comme par hasard, coûterait également 800 millions. Il faut vraiment ne rien connaître aux techniques budgétaires pour lancer de telles sottises !

Nous avons établi un relevé des biens appartenant à la Communauté et qui sont susceptibles d'être aliénés. Cette liste est à peu près exhaustive pour le ministère 1; elle l'est un peu moins pour le ministère 2, dans la mesure où le Fonds des bâtiments scolaires doit encore nous transmettre des informations complémentaires.

Cette liste est purement indicative et non limitative. Elle n'implique pas nécessairement que les biens concernés seront vendus.

En ce qui concerne le centre de Péronnes, rien n'est encore décidé. Vous avez demandé, monsieur Snappe, le nombre de centres qui seraient éventuellement visés. Il s'agit de Péronnes, Seneffe et Bütgenbach, si je ne me trompe.

En ce qui concerne le centre de Bütgenbach, le dossier avance bien. Nous traitons directement avec la Communauté germanophone.

Rien ne sera fait sans prendre avis auprès des intéressés des deux parties et, surtout, sans la double certitude que le personnel ne risquera rien et que des conventions permettront l'occupation du centre par les francophones à des conditions pratiquement identiques à celles pratiquées actuellement. J'imagine qu'entre pouvoirs publics, il doit encore être possible de discuter sans que l'on n'y voie malice.

En ce qui concerne les autres centres ADEPS, ces biens sont évidemment les derniers que je vendrais si j'y étais vraiment contraint, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Je voudrais rappeler que notre politique consiste à faire en sorte que le sport soit accessible au plus grand nombre. Vous comprendrez dès lors que si ces biens devaient être vendus — aucun pourparler n'ayant toutefois lieu pour l'instant en ce sens —, ils ne pourraient l'être qu'à des partenaires publics qui garantiraient la pérennité de l'action et qui rassureraient totalement le personnel en place.

#### QUESTION DE M. SEVERIN: PUBLICITE PERSONNALISEE A L'OCCASION DES JEUX DE BARCELONE

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Severin pour poser sa question.

**M. Severin.** — Madame la Présidente, je suis heureux et honoré de constater que le ministre-président est bien présent parmi nous. Je vous croyais aux Jeux olympiques, monsieur Anselme! En effet, j'ai lu avec stupéfaction dans le supplément du journal *Le Soir* du 27 juillet, consacré aux Jeux olympiques, ainsi que dans les pages sportives de l'édition de ce même quotidien datée du 28 juillet, une insertion publicitaire dont j'ai d'ailleurs apporté une photocopie. M. Anselme admettra, j'en suis sûr, que ce document n'a pas été trafiqué. Je vous en fais d'ailleurs lecture: «Ce soir, à votre menu, natation et judo — Bernard Anselme.» (*Rires.*)

Je suis donc fort heureux de vous rencontrer ici, mais me souvenant de la médaille d'or obtenue par votre prédécesseur pour avoir essayé de personnaliser son image de marque sportive, je me permets, monsieur le ministre-président, de vous conseiller de ne pas suivre ses traces. Vous voulez être plus sport que sport, mais je m'étonne de la méthode employée. C'est pourquoi, après la lecture de cet article que j'estime un peu inutile et inopportun, compte tenu des moyens financiers de notre Communauté, je voudrais vous poser trois questions. Tout d'abord, monsieur le ministre-président, quel est le but que vous poursuivez en insérant un tel article? Ensuite, doit-on s'attendre, dans les jours qui viennent, à des insertions dans d'autres journaux ou à des messages radio? Enfin, quel est le coût de ces insertions et sur quel budget comptez-vous imputer cette dépense?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Anselme, ministre-président.

**M. Anselme,** ministre-président de l'Exécutif. — Madame la Présidente, jusqu'à présent, cette insertion qui mentionne mon nom n'a paru que dans le journal *Le Soir* mais grâce à M. Severin, mon nom apparaîtra peut-être dans d'autres quotidiens...

Il se fait tout simplement que dans le cadre de l'aide à la presse, le journal *Le Soir* a demandé ma participation en tant que ministre des Sports, d'une part, et ministre-président de la Communauté française, d'autre part, afin de mettre en vedette pendant la durée des Jeux olympiques nos ambassadeurs qui sont les athlètes francophones à Barcelone. Dans le cadre de cette aide à la presse, c'est bien volontiers que j'ai accepté que mon nom figure dans cette insertion, puisque je suis le ministre des Sports. Je précise que la subvention est de 600 000 francs, ce qui n'est pas énorme. Par cette opération, nous aidons non seulement nos athlètes, mais nous mettons aussi en valeur la Communauté française.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Severin.

**M. Severin.** — Madame la Présidente, j'estime que cette insertion met davantage en valeur le nom de M. Bernard Anselme que celui de notre Communauté française dont la dénomination est imperceptible dans le texte, alors que le nom de Bernard Anselme est bien visible! Quoi qu'il en soit, j'estime de toute manière inélegant le procédé qui consiste à faire figurer le nom du ministre-président en lieu et place des noms des athlètes qui ont quand même le mérite de participer et qui font l'effort...

**Mme la Présidente.** — Monsieur Severin, si vous prenez la parole, c'est pour poser une question et non pas pour émettre des réflexions personnelles. Ou alors, vous ne vous exprimez pas dans le cadre des questions d'actualité!

**M. Severin.** — Nous savons à quoi nous en tenir. Je vous remercie, madame la Présidente.

**M. Duquesne.** — Nous savons à présent que M. le ministre nage en eaux troubles!

#### QUESTION DE M. MAINGAIN: CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DES FOURONS

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Maingain pour poser sa question.

**M. Maingain.** — Madame la Présidente, au sujet du Centre culturel et sportif des Fourons, nous avons appris par la presse que l'Exécutif tenait les engagements pris par son prédécesseur en octroyant, cette année, une subvention d'un montant de 7 millions pour parachever les travaux de ce centre que vous avez inauguré voici quelques mois, monsieur le ministre. Il s'agit là de la poursuite heureuse d'une initiative de la majorité précédente.

Il reste que, dans le même temps, nous avons pris connaissance d'une déclaration du ministre-président de la Communauté flamande annonçant qu'il mettrait tout en œuvre pour faire en sorte que ce centre ne puisse poursuivre ses activités. Cela peut laisser craindre le pire. On a connu des précédents en la matière dans la périphérie de Bruxelles où des centres communaux de délassément ont été expropriés par la Communauté flamande. On est donc en droit de craindre ce type de mesures.

La création de ce centre culturel résulte d'accords institutionnels dits « des saints innocents ». Ces accords pris par l'ensemble des parties, seront-ils respectés? Le gouvernement fédéral actuel peut-il également les garantir? C'est important, car c'est la seule assurance pour ce centre de mener ses activités.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. le ministre-président.

**M. Anselme,** ministre-président de l'Exécutif. — Madame la Présidente, chers collègues, en ce qui concerne l'accord pris par le gouvernement fédéral à l'égard des Fourons, je ne peux malheureusement pas dire aujourd'hui ce qu'il en sera. Je suggère à M. Maingain de poser sa question au gouvernement national.

Quoi qu'il en soit, nous suivons la politique commencée par l'Exécutif précédent et qui consistait, dans le cadre de la déclaration de l'Exécutif de la Communauté française, à permettre aux francophones de s'exprimer le mieux possible dans leurs activités et dans la langue qu'ils ont choisie.

Je poursuis donc la réalisation de ce centre culturel que j'ai inauguré il y a quelques mois et qui porte — peut-être exagérément — mon nom alors qu'il aurait pu porter celui de mon prédécesseur.

Comme vous, j'ai entendu certaines rumeurs de presse faisant état d'une initiative possible de l'Exécutif flamand. Dans la réalité, rien ne paraît encore avoir été décidé et je ne peux donc pas fixer l'attitude de l'Exécutif. Il est évident que, si une mesure était prise visant à compromettre les activités francophones dans les Fourons, l'Exécutif en délibérerait immédiatement.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Maingain.

**M. Maingain.** — Madame la Présidente, pour prévenir cette décision possible de l'Exécutif flamand, n'estimez-vous pas qu'il y aurait lieu de mettre en œuvre une procé-

— dure — ne fût-ce qu'informelle — de concertation avec l'Exécutif flamand de manière à écarter toute menace?

**M. Anselme,** ministre-président de l'Exécutif. — Je peux essayer.

#### QUESTIONS ADRESSEES A M. LEBRUN, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE L'AIDE A LA JEUNESSE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES:

#### QUESTION DE M. YLIEFF: NUMERUS CLAUSUS DANS L'ENSEIGNEMENT MEDICAL ET PARAMEDICAL

#### QUESTION DE M. VAES: NUMERUS CLAUSUS DANS L'ENSEIGNEMENT MEDICAL ET PARAMEDICAL

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Ylieff pour poser sa question.

**M. Ylieff.** — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, comme vous le savez, il est à nouveau question, depuis quelques jours, du projet de limitation du nombre d'étudiants autorisés à s'inscrire dans l'enseignement supérieur médical et paramédical, particulièrement en médecine, dans les sections de kinésithérapie et éventuellement en imagerie médicale. Je veux parler de la limitation du nombre d'étudiants plus connue dans notre pays sous le terme latin de « numerus clausus ».

Je voudrais connaître, monsieur le ministre, la position prise à ce sujet par l'Exécutif de la Communauté française, d'autant plus que depuis un certain nombre d'années, on constate une augmentation importante du nombre d'étudiants de nationalité étrangère, ressortissant de pays de la CEE, finançables et inscrits dans l'enseignement supérieur paramédical, notamment en kinésithérapie. Dans certains établissements d'enseignement supérieur paramédical du réseau libre de la Région bruxelloise, le nombre d'étudiants finançables de nationalité française est passé de 25 à 50 et, à l'heure actuelle, à près de 100 unités. Quand on sait que le coût d'un étudiant en kinésithérapie atteint 200 000 francs, cela fait 20 millions à charge des finances déjà obérées de la Communauté française, soit 25 charges d'enseignants primaires, secondaires, etc. Quelle est votre position à cet égard, monsieur le ministre.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Vaes, pour poser sa question.

**M. Vaes.** — Madame la Présidente, monsieur le ministre, M. Moureaux a, au nom du gouvernement national, développé les grandes lignes d'un plan d'assainissement de l'assurance maladie. Dans ce cadre-là, le chapitre 7 concerne le contrôle de l'offre de soins.

Je ne désire pas, comme M. Ylieff, entrer dans le fond du problème parce que ma question touche un problème de procédure et d'une façon de réagir au niveau de la Communauté française. Ma question porte sur l'attitude de l'Exécutif au cours de la concertation qui va avoir lieu avec la Communauté flamande, le pouvoir national et la Communauté germanophone, concernant l'acceptation ou non de l'opportunité du *numerus clausus* pour les médecins et les kinésithérapeutes et sur les modalités qui pourraient en découler.

Ce problème est essentiel car il va à l'encontre de la position actuelle du pacte et de la politique de démocratisation des études, qui ont ouvert largement, par le DAES, l'accès à l'enseignement supérieur et universitaire à tous les diplômés du secondaire.

Je demande expressément à l'Exécutif de ne pas prendre position à l'heure actuelle parce qu'il ne parlerait pas au nom du Conseil de la Communauté française.

Monsieur le ministre, pouvez-vous vous engager à entamer, avant de prendre position, un débat de fond avec la commission de l'Enseignement et de la Recherche en ce qui concerne les étudiants de l'enseignement supérieur et universitaire médical et paramédical? Pouvez-vous nous dire comment sera abordée la négociation à ce sujet avec les deux autres Communautés et le National? Il s'agit en fait d'une question de procédure.

Envisagez-vous donc de consulter préalablement le Conseil de la Communauté sur ce problème de fond important? Dans la négative, il me paraîtrait inopportun, je le répète, que l'Exécutif prenne position au nom de la Communauté française. Il devrait y avoir au préalable un débat sur un décret relatif à l'accès aux études et à l'organisation de celles-ci. Ce n'est pas un arrêt de l'Exécutif qui peut régler une telle matière. Nous sommes donc confrontés en l'occurrence à un choix du mode de décision de la Communauté française dans le cadre d'une concertation.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Lebrun, ministre.

**M. Lebrun,** ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Madame la Présidente, il est clair que la Communauté française exercera ses compétences dans le cadre des réformes institutionnelles de 1989. Il lui appartient donc de fixer les règles en matière d'accès à l'enseignement supérieur et universitaire.

Par ailleurs, il n'entre pas dans les intentions de l'Exécutif de fixer l'accès à l'enseignement supérieur et universitaire en fonction d'impératifs exclusivement économiques. L'Exécutif a, en effet, l'intention de favoriser d'abord l'information dans l'enseignement secondaire afin que ces étudiants connaissent mieux les conditions dans lesquelles se réalisent les études dans l'enseignement supérieur et universitaire et les conditions dans lesquelles les diplômés de cet enseignement supérieur ou universitaire pourront vivre dès qu'ils seront en possession de leur diplôme.

Je ne conteste pas que des problèmes se posent en matière de surconsommation médicale, et il m'aurait été agréable que le ministre fédéral qui a les Affaires sociales dans ses attributions entre en concertation avec les Communautés pour envisager les mesures à prendre. Mais ce n'est que par voie de presse que nous avons été interpellés en la matière et c'est par la même voie que j'ai donné la réponse que je viens de vous faire ici.

Selon mes informations, monsieur Vaes, en matière d'accès à l'enseignement universitaire ou à l'enseignement supérieur de type long, l'Exécutif ne peut pas prendre d'arrêtés indépendamment du Conseil. C'est donc bien un décret qui devrait organiser cet accès à l'enseignement supérieur à partir du moment où nous déciderions de le limiter.

Je voudrais simplement souligner que le *numerus clausus* n'est pas une tradition dans la Communauté française, pas plus qu'en Belgique d'ailleurs, et pour ma part, dans le cadre du respect de l'autonomie des universités et de l'enseignement supérieur, je serais davantage favorable à une révision des candidatures dans l'enseignement universi-

taire permettant une réorientation lorsqu'une certaine formation aurait été acquise.

Enfin, à M. Ylieff qui m'interrogeait sur le problème posé par une école bruxelloise en matière de financement d'étudiants étrangers, je voudrais signaler, informations prises, que cet institut supérieur n'est pas affilié — comme M. Ylieff l'affirmait — à l'enseignement supérieur catholique. En outre, l'ambiguïté de l'arrêté royal du 6 novembre 1987 a permis, depuis plusieurs années, des inscriptions supplémentaires d'étudiants français dans cet institut. Ce dérapage vient de m'être signalé par mon administration et je compte mettre fin, dans les prochains jours, à l'ambiguïté qui résulte de cet arrêté.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Ylieff.

**M. Ylieff.** — Madame la Présidente, je constate que la réponse que le ministre vient de donner au nom de l'Exécutif, à propos de ce problème important et fondamental, correspond en tout point à la position qu'il avait développée, il y a quelques jours, sur le même objet.

Je m'en réjouis car je pense aussi que, dans un pays libre et démocratique, il ne faut pas entraver, par des mesures autoritaires ou fondées sur des impératifs purement économiques ou budgétaires, le libre accès à l'enseignement universitaire.

**M. Monfils.** — C'est M. Moureaux qui le dit!

**Mme la Présidente.** — Pas de jugement sur les réponses du ministre, s'il vous plaît!

**M. Ylieff.** — Nous pouvons avoir des points de vue différents, c'est cela le pluralisme!

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Vaes.

**M. Vaes.** — Madame la Présidente, j'ai entendu les réponses du ministre. Néanmoins, deux points ont attiré mon attention. En effet, le ministre a dit qu'un décret est nécessaire pour régler l'accès à l'université, ce qui est évident. Le problème, c'est que la solution Moureaux faisant intervenir une sélection après la première année ne relèverait plus précisément de l'accès aux études universitaires et donc au décret. C'est en quelque sorte une modalité technique qui pose problème.

Deuxièmement, le ministre n'a pas répondu à ma question sur le point de savoir si, volontairement, il saisirait le Conseil de la Communauté, par le biais de la commission de la Recherche et de l'Education, préalablement à sa prise de position en tant que représentant du Conseil à la négociation nationale. Il ne s'est pas prononcé à ce sujet et je le déplore car c'était l'objet essentiel de ma question.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Lebrun, ministre.

**M. Lebrun,** ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, de l'Aide à la jeunesse et des Relations internationales. — Madame la Présidente, j'ai agi dans le respect des compétences du Conseil et de l'Exécutif de la Communauté française. J'ai déclaré que le *numerus clausus* n'était pas une tradition de notre Communauté française et qu'il faudrait de toute façon en débattre. J'ai ajouté que j'envisageais une concertation avec l'ensemble des collègues concernés par les implications communautaires et philosophiques de l'introduction éventuelle du *numerus clausus*.

## INTERPELLATIONS

(Article 59 du règlement)

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les interpellations.

### INTERPELLATIONS JOINTES:

- DE M. MAINGAIN A M. ANSELME, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR LES «INITIATIVES A PRENDRE POUR LE FINANCEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE»
- DE M. SIMONS A M. ANSELME, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, A PROPOS DU «FINANCEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE»
- DE M. MONFILS A M. ANSELME, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR «LES CONDITIONS «BARNUMESQUES» ET PEU RESPECTUEUSES DES TRADITIONS PARLEMENTAIRES DANS LESQUELLES SE SONT DEROULEES LES PERIPETIES CONCERNANT LES PROJETS RELATIFS AUX «WALLOTAXES» AINSI QUE LA RECEPTION DE L'AVIS DU CONSEIL D'ETAT ET SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE»

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les interpellations jointes de:

— M. Maingain à M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif, sur les «initiatives à prendre pour le financement de la Communauté française»;

— M. Simons à M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif, à propos du «financement de la Communauté française»;

— M. Monfils à M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif, sur «les conditions «barnumesques» et peu respectueuses des traditions parlementaires dans lesquelles se sont déroulées les péripéties concernant les projets relatifs aux «wallotaxes» ainsi que la réception de l'avis du Conseil d'Etat et sur la situation financière de la Communauté française».

La parole est à M. Maingain pour développer son interpellation.

**M. Maingain.** — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, chers collègues, nous venons de vivre, la semaine dernière, un nouvel épisode de la fantasmagorie politique. Ce n'eut été qu'une péripétie ubuesque s'il n'avait porté sur une question essentielle, l'avenir de notre Communauté et l'existence même de nos institutions.

Dans cet épisode, on nous a construit une espèce de suspense qui s'est terminé par un tableau que j'appellerais «le Chevalier Bernard Anselme sortant du tombeau». Cela se passait aux alentours du 21 juillet, période où ce genre de phrase est d'usage!

Au moment où je pensais de la sorte, je lisais, dans la dernière livraison de la *Revue Générale*, un compte rendu sur un tout autre sujet, dont un passage m'a fait penser à vous, monsieur le ministre-président. Il s'agit d'un article

dû à la plume du conservateur de la Maison Erasme à Bruxelles, M. Jean-Pierre Vanden Branden, et consacré à un disciple d'Erasme, Juan Luis Vivès. Cet auteur du XVI<sup>e</sup> siècle — dont je ne connaissais pas l'existence avant d'avoir lu cet article — ne manque pas d'intérêt. Il avait notamment pour particularité de s'en prendre aux récits chevaleresques qu'il considérait comme trompeurs, notamment pour les femmes de son époque. Dans un ouvrage intitulé *Instruction de la femme chrétienne* — vous voyez, madame la Présidente, que nous avons d'excellentes lectures! —, cet auteur se moque des chevaliers invincibles et indomptables. Je vous en cite un passage qui me fait penser à vous, monsieur le ministre-président: «Un chevalier, navré de six cents blessures» — que n'avez-vous reçu comme coups lorsque vous avez annoncé les wallotaxes! — «et laissé pour mort, se relève tout à coup et, le lendemain, ayant recouvré la santé et ses forces, terrasse en combat singulier deux géants,» — comprenez le Conseil d'Etat et la Communauté flamande — «puis il part avec une telle charge d'or, d'argent, d'étoffes, de pierres précieuses, qu'une caravelle n'en pourrait porter autant.» Vous n'en êtes pas encore arrivé à un tel butin, dans l'état actuel des choses!

Le commentateur de cet article ajoute, après avoir fait état de la manière dont cet auteur érasmien se moquait des épisodes chevaleresques: «On comprendra mieux maintenant pourquoi l'on pense que Cervantes doit beaucoup à la pensée des deux humanistes Erasme et Juan Luis Vivès. En tout cas, les romans de chevalerie correspondent si bien à l'âme espagnole que les Cortes — le Parlement espagnol — demandèrent la prohibition totale de «ces livres de mensonge et de vanité», sans succès faut-il le dire.»

J'ai le sentiment que nous en sommes là également. En effet, nous sommes en quelque sorte confrontés à un livre de vanité et vivons un épisode surfait de l'histoire de notre Communauté, après que l'on nous eut présenté l'avis du Conseil d'Etat comme une victoire...

J'en ai terminé avec ces comparaisons historiques et voudrais aborder le débat de fond.

Le premier point de mon intervention est relatif à la manière dont vous avez agi. Quand je dis «vous», il s'agit de l'ensemble de l'Exécutif.

Si l'on se penche sur l'évolution de ces dossiers, on constate que vous avez annoncé à trois reprises le dépôt de projets de décrets fiscaux destinés à mettre en œuvre le budget des recettes, déjà adopté par cette assemblée et qui prévoit des recettes liées à trois types d'impôts inhérents à ce qu'on appelle la fiscalité autonome de la Communauté.

Vous avez annoncé une première fois le dépôt de ces projets au mois d'avril, par voie de presse, avant même que le budget lui-même soit déposé. Ensuite, en réponse à mon interpellation et par l'intermédiaire de votre collègue, Mme De Galan, vous nous avez informés que ces projets seraient déposés pour la mi-juillet, quelle que soit l'issue du dialogue. La semaine dernière, en commission, vous avez dit que le dépôt en question aurait sans doute lieu en automne, après la reprise du dialogue de communauté à communauté.

Je trouve curieux que vous annonciez à de multiples reprises le dépôt de ces projets sans jamais passer à l'acte et que vous interrogiez néanmoins le Conseil d'Etat, dans des conditions inhabituelles, c'est-à-dire en extrême urgence, demandant une réponse dans les trois jours. Ce comportement laisse supposer que vous souhaitiez que les décrets fiscaux soient examinés par le Conseil de la Communauté française avant les vacances parlementaires. Vous voulez donc que le législateur soit saisi rapidement de cette matière et vous forcez le Conseil d'Etat à trancher de toute

urgence une question ayant déjà fait l'objet de multiples débats. J'aborderai les aspects juridiques du problème dans quelques instants. Ensuite, contre toute attente, alors que le groupe PSC s'abrite derrière l'avis du Conseil d'Etat — j'y reviendrai plus tard aussi —, vous ne déposez pas les projets de décrets devant cette assemblée et vous vous targuez de n'avoir demandé l'avis du Conseil d'Etat que dans le but d'être mieux armé pour le dialogue de communauté à communauté qui devrait reprendre cet automne.

Vous avez donc délibérément commis un détournement de procédure. Je vous rappelle que la section « Législation » du Conseil d'Etat est avant tout le conseiller du Parlement. Il s'agit, dans le cas qui nous occupe, d'un avis destiné au Parlement faisant suite au dépôt d'un projet de décret, d'initiative gouvernementale.

Il s'avère que vous avez eu recours au Conseil d'Etat dans le but unique d'en retirer des arguments politiques pour un débat qui ne concerne pas l'ensemble du Conseil de la Communauté française. Comme je l'ai dit, je qualifie cette manière d'agir de détournement de procédure. Vous avez fait jouer au Conseil d'Etat un rôle qui n'est pas le sien. Vous avez demandé cet avis à des fins partisans. Le résultat ne manque pas d'intérêt, mais une telle attitude est contraire aux traditions parlementaires.

Si le Premier ministre d'un autre gouvernement, Jean-Luc Dehaene par exemple, s'était permis de demander, par le biais d'une procédure détournée, l'avis de la section « Législation » du Conseil d'Etat sur une matière faisant l'objet d'un litige entre les Communautés et avec l'intention de s'en servir dans le cadre du dialogue, nous aurions été les premiers à contester un tel comportement!

Depuis quelques jours, vous avez introduit la notion de dignité dans votre vocabulaire. En effet, à trois reprises, je vous ai entendu parler de la « dignité des francophones ». Je doute cependant que votre manière d'agir corresponde à la dignité d'un Exécutif travaillant dans le respect des institutions. Cette première remarque concernait la procédure.

Ma deuxième observation porte sur le fond. Votre attitude est curieusement paradoxale. Voici quelques semaines, je vous ai interpellé, ici, sur ce que j'appelle l'autonomie juridique très large des Communautés en matière fiscale et en matière de fiscalité propre. Votre réponse, certes très étayée, n'abondait cependant pas dans le sens que j'avais développé et qui, à quelques nuances juridiques près, rejoignait l'avis du Conseil d'Etat. Vous nous disiez, au contraire, que l'application territoriale des décrets fiscaux supposait nécessairement une loi déterminant en tout cas pour Bruxelles, les critères de perception de l'impôt. A cet égard, je vous suggère de relire les comptes rendus de cette séance du Conseil. Aujourd'hui, affichant une attitude triomphante, vous annoncez que, grâce à l'avis du Conseil d'Etat, vous avez les mains libres et que vous êtes en mesure de lever l'impôt. Vous allez même jusqu'à brandir une menace quelque peu ridicule, dont personne au sein de la Communauté française ne vous a demandé de faire usage, à savoir la levée éventuelle d'impôts en Flandre.

Contrairement aux propos que vous aviez tenus à l'époque, en réponse à mon interpellation, vous plaidez actuellement pour l'autonomie la plus large de la Communauté en matière fiscale. Vous vous refusez néanmoins à tirer les conséquences de cette autonomie, au niveau des critères d'application à Bruxelles. En effet, s'il est vrai que ni le constituant ni le législateur des réformes institutionnelles n'ont déterminé les critères d'application des décrets fiscaux des Communautés — plus particulièrement sur le territoire de la région de Bruxelles —, il appartient *a fortiori* au seul législateur décentralisé, communautaire, de les préciser et de déterminer, pour la Région de Bruxelles,

l'appartenance des individus à l'une ou l'autre des Communautés.

Si vous vous engagiez dans un tel processus d'autonomie de la Communauté, vous ne devriez pas menacer de taxer les Flamands de Bruxelles — je répète que personne n'a jamais demandé l'assujettissement fiscal des Flamands de Bruxelles à la Communauté française — et vous auriez surtout la possibilité de mieux connaître l'importance des francophones de Bruxelles et de la périphérie. En effet, par un jeu de présomptions juridiques très aisé, vous pourriez déterminer qui, à Bruxelles, ressortit à la Communauté française. Le débat de fond est essentiel à cet égard.

En effet, au travers de cet épisode des « wallotaxes », on peut uniquement voir une question de recherche de moyens budgétaires nouveaux pour la Communauté. Mais, au-delà du problème de l'imposition fiscale des Communautés — à Bruxelles notamment —, apparaît la difficulté du lien unissant les habitants de Bruxelles à une Communauté, plus précisément à la Communauté française puisqu'ils sont en majorité francophones. Ce débat pose fondamentalement la question de la citoyenneté communautaire.

Comme le souligne l'avis du Conseil d'Etat avec pertinence, l'avantage de la Communauté est de ne pas avoir de territoire — ce qui est incontestable sur le plan juridique —, l'application des normes des Communautés varie selon qu'il s'agit d'un décret fiscal, d'un décret relevant des compétences matérielles de la Communauté ou d'un arrêté de l'Exécutif. Le critère d'application territoriale varie selon la norme considérée. Mais ce qui est important, c'est que l'on mette à profit cet avantage que présente l'absence de territoire de la Communauté pour construire la notion de citoyenneté de la Communauté, d'appartenance à la Communauté française.

Lorsque vous évoquez la dignité des francophones, vous désignez précisément l'enjeu : permettre aux francophones de se reconnaître comme citoyens de la Communauté française non seulement en matière fiscale mais aussi et principalement dans le domaine des droits politiques, du droit de vote et d'éligibilité au sein même de notre Parlement. Et, à Bruxelles, vous le savez, cet enjeu est important.

Je considère que, dans sa manière d'agir, l'Exécutif s'est livré à une partie de cache-cache et j'en viens à présent aux questions que je souhaite vous poser.

Première question : lorsque vous avez pris la décision de déposer vos projets de décrets fiscaux au Conseil d'Etat, y avait-il accord de l'ensemble de votre Exécutif, en ce compris le ministre PSC? Dans l'affirmative, on peut difficilement comprendre l'attitude du groupe PSC qui, par la suite, s'est caché derrière le Conseil d'Etat pour tenter de déjuger l'Exécutif de la Communauté française. Le groupe PSC, qui semble si attentif aux avis du Conseil d'Etat, n'a pas toujours eu les mêmes scrupules — comme je l'ai déjà souligné — pour d'autres matières aussi importantes! Je rappelle que le Traité de Maastricht a été approuvé — geste politique essentiel — en méconnaissant un avis du Conseil d'Etat qui requerrait que, préalablement à l'approbation du Traité l'article 4 de la Constitution soit révisé, ce qui n'était pas négligeable non plus sur le plan du respect des principes juridiques. Mais, dans ce cas, le PSC ne s'est pas soucié de respecter l'avis du Conseil d'Etat. Quelqu'un a même parlé de la plus grande réforme institutionnelle du pays alors qu'elle a eu lieu en méconnaissance de la Constitution. Mais soit, les comparaisons sont toujours très limitées dans le chef d'aucuns.

Deuxième question : quand avez-vous reçu l'avis du Conseil d'Etat à titre officieux — puisque vous y avez fait référence en commission — et ensuite à titre officiel? Etiez-vous en possession de cet avis le mercredi matin comme

vous l'avez prétendu ou en disposiez-vous plus tôt ? Nous souhaitons une réponse claire. En effet, les membres de cette assemblée ont été traités d'une manière bien légère. Nous n'avons reçu l'avis du Conseil d'Etat que quarante-huit heures après la réunion de la commission au cours de laquelle vous nous en avez exposé la teneur pour la première fois, d'une manière plus ou moins explicite.

Pouvez-vous certifier que ce n'est pas par vous ou par votre entourage le plus proche que cet avis a été diffusé dans la presse ?

Troisième question : existe-t-il actuellement un accord de l'Exécutif pour déposer les trois décrets fiscaux — le quatrième n'étant pas d'ordre fiscal — à la rentrée parlementaire ? Quelle en sera la teneur précise ? On a cru comprendre que, dans un premier temps, vous souhaitiez déposer uniquement les décrets pour leur application à la Région wallonne, ce qui nous a semblé être une erreur de jugement sur le plan politique. Cette décision entraînait en effet une division au sein de la Communauté française. Les décrets engloberont-ils l'ensemble de la Communauté française ? Dans l'affirmative, s'agit-il d'une décision prise par l'ensemble de l'Exécutif ?

Enfin, croyez-vous un seul instant que les recettes, tout à fait incertaines, résultant de cette éventuelle imposition communautaire permettront de couvrir le déficit budgétaire de cette année ? Vous avez reconnu vous-même, lors de la discussion du budget des recettes, que nous pouvions nous attendre au mieux à un rendement d'1,4 à 1,8 million, pour autant que l'impôt soit également levé à Bruxelles. Au plus tard vous percevrez cet impôt, au plus tard vous comblerez le déficit de trésorerie de la Communauté.

Avez-vous seulement entrepris les démarches auprès des Exécutifs de la Région wallonne et de la Région bruxelloise afin que la solidarité de ces Régions se manifeste à l'égard de la Communauté ? Nous avons déjà déclaré à la Région bruxelloise, au sein de laquelle nous assumons des responsabilités politiques, que nous étions disposés, par solidarité, à envisager d'autres formules de financement de la Communauté française, non seulement par le versement des moyens budgétaires qui reviennent à la Communauté — les 400 millions —, mais également par l'octroi de moyens supplémentaires provenant éventuellement de l'exercice de la capacité fiscale dont est titulaire la Région. Ces mesures ne sont pas envisageables pour cette année, mais pourraient l'être pour les revenus 1993. Ces démarches sont indispensables si vous ne voulez pas être confrontés aux mêmes incertitudes politiques et juridiques que celles que nous avons connues au cours de l'opération « wallotaxes ». Elles sont d'autant plus nécessaires que vous m'avez dit — ce qui m'a surpris — avoir des contacts avec le ministre-président de la Région bruxelloise dans le cadre de l'aide de sa Région à la Communauté — ces fameux 400 millions — mais qu'aucune demande officielle n'avait encore été adressée par l'Exécutif de la Communauté française à l'Exécutif de la Région de Bruxelles, ne serait-ce que pour obtenir ce montant, insuffisant bien sûr, mais nécessaire.

En conclusion, monsieur le ministre-président, vous vous targuez d'arguments juridiques dont vous avez nié le bien-fondé il y a quelques semaines, lors de l'interpellation que je vous avais adressée sur le même sujet. Je crois que la réelle faiblesse de la position de l'Exécutif en la matière, c'est de ne pas avoir veillé, alors que cela est demandé depuis plusieurs mois, à organiser une concertation entre les partis francophones, de telle sorte qu'en dehors de tout esprit partisan, des solutions puissent être dégagées en vue du refinancement de la Communauté, et ce dans l'attente de conditions plus favorables à un dialogue institutionnel avec la Communauté flamande, c'est-à-dire quand elle

sera, elle aussi, en position de demandeur pour le refinancement de sa Communauté.

Vous avez voulu faire de ce débat une opération partisane. Vous avez eu recours à des procédures qui ont méconnu les institutions du Conseil d'Etat et de la Communauté française. Ce n'est pas ainsi que l'on construit la dignité des francophones. (*Applaudissements sur les bancs du FDF.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Cheron pour développer l'interpellation jointe de M. Simons, absent ce jour.

**M. Cheron.** — Madame la Présidente, je vous remercie de m'avoir permis de remplacer mon collègue, M. Simons, qui n'a pu être des nôtres aujourd'hui.

Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, mes chers collègues, la problématique du financement de la Communauté française est aujourd'hui, plus que jamais, d'extrême actualité. Depuis la discussion du budget 1992 de la Communauté française, deux événements fort importants se sont produits.

Le premier — sans doute, le plus important — est la tentative de dialogue de communauté à communauté. En ce qui concerne la Communauté française, ce dialogue devait apporter une amélioration structurelle de la loi de financement. Son échec entraîne donc des conséquences pour la Communauté.

L'autre événement d'actualité est le feuilleton à épisodes des « wallotaxes ». J'y reviendrai.

Tout cela nous amène, me semble-t-il, à faire une analyse en profondeur de l'état budgétaire et financier de la Communauté française.

A ce sujet, je rappellerai les propos que j'ai déjà tenus à cette tribune en ce qui concerne le budget 1992. Sur certains points, je suis d'ailleurs rejoint par le ministre-président qui est, je crois, le premier concerné par ces questions. Il faut savoir que, lors du débat budgétaire, nous avons essayé de faire ce travail parfois difficile de démaquillage du budget. Permettez-moi cette expression : je n'ai pas l'intention de tenir, comme M. Maingain, des propos picaresques, mais je pense effectivement qu'un démaquillage s'impose.

Il est surtout important pour l'avenir de la Communauté française de regarder au-delà de cette enveloppe et de cet équilibre comptable, acquis, j'en conviens.

En effet, un certain nombre d'éléments nous interpellent, des éléments que, dans l'avenir, nous pourrions ne pas avoir la volonté politique de camoufler — les moyens financiers ne le permettraient d'ailleurs pas — et qui sont de nature à mettre en péril la survie même de la Communauté française.

Je prendrai un premier exemple : les artifices budgétaires. Je serai bref sur ce point. Tout d'abord, la technique de débudgétisation et les emprunts forcés des parastataux qui représentent 1,7 milliard.

Ensuite, la non-indexation de la dotation de la RTBF. J'ajouterai également l'opération « chèques-repas ». Ce n'est pas rien puisqu'elle représente une économie de 1,6 milliard pour la Communauté française. Un accord devra être négocié avec le gouvernement fédéral à ce sujet. Les germes en étaient présents, mais faute d'aboutissement du dialogue de communauté à communauté, une solution ne put être dégagée.

Deuxième exemple : les mesures applicables une seule fois. Je pense, notamment, à la vente des bijoux de famille.

Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir à cet égard, force est de constater que ces opérations ne peuvent être réalisées qu'une seule fois, par définition.

Troisième type de mesures : ce que j'appellerai, tout comme vous d'ailleurs, monsieur le ministre-président, des bricolages : ces transferts larvés de compétences de la Communauté française vers les Régions, essentiellement la Région wallonne. Ce n'est pas rien non plus : 2,4 milliards dont un pour la formation professionnelle, le reste, au travers de l'Établissement, pour le transport scolaire et le tourisme. Transfert larvé de compétences ou plutôt aide régionale, mais là, beaucoup plus problématique, l'aide de Bruxelles : 400 millions. Qu'en est-il ? Nous savons tous que ce n'est pas une solution d'avenir.

On peut également vous reprocher certaines pratiques économiques parce qu'elles alimentent la dette cachée et qu'elles entament le capital : le report d'investissements urgents — la problématique des universités libres et des bâtiments scolaires — et le report de rénovation de lieux culturels.

Sans doute vous souvenez-vous, monsieur le ministre-président, du débat que nous avons eu sur l'endettement de la Communauté française. Je crois que nous sommes tombés d'accord sur les chiffres. Sans être trop long à cet égard, je dirai que si l'on additionne la dette directe de la Communauté française, soit 28 milliards — c'est-à-dire les divers emprunts pour 1991 et 1992 — et sa dette indirecte, soit 28 milliards également — c'est-à-dire la dette des organes paracommunautaires, notamment les charges d'intérêts — on obtient 56 milliards, pour la fin de 1992. J'ajouterai également — et c'est vous-même qui nous avez cité ces chiffres en commission — les problèmes de trésorerie de la Communauté française qui sont un peu inquiétants. Peut-être allez-vous nous fournir des explications tout à l'heure. Fin juin, vous aviez cité le chiffre d'un solde négatif de 10 milliards, si ma mémoire est bonne.

Ce budget 1992, dit budget « de maquillage » a également pris en compte, de manière hasardeuse, des produits fiscaux non encore acquis.

En premier lieu, j'évoquerai à cet égard la ristourne intégrale de la fameuse redevance radio-télévision. En deuxième lieu, je pense à ces taxes basées sur l'article 110, paragraphe 2, de la Constitution, qui posent des problèmes d'application, notamment la double clé 80/20.

Si nous réalisons un véritable « budget-vérité », nous percevons les graves problèmes qui se poseront pour la Communauté française.

Sur le plan politique, la situation m'amène à faire deux constatations.

Je relève, d'une part, la mauvaise loi de financement de la Communauté française qui a induit les artifices et les bricolages que vous êtes bien obligé de réaliser aujourd'hui, monsieur le ministre-président. Ainsi que M. Di Rupo l'a indiqué hier dans le cadre de la discussion de son projet de décret — qui, je l'espère, dans un ultime sursaut, ne sera pas accepté tout à l'heure —, il s'agira de trouver pour 1993 une somme supplémentaire de 10 milliards pour le seul secteur de l'enseignement.

D'autre part, si en 1992, la situation budgétaire de la Communauté française n'est certainement pas dramatique, grâce à une série d'artifices qui ont permis de colmater les brèches, il est évident que, sans réforme structurelle, vous ne pourrez pas répéter de telles opérations pendant de longues années. Le plus grave problème pour la Communauté française, c'est le déséquilibre qui persiste, c'est le fait que les budgets relatifs aux secteurs culturel, social, de

santé et d'éducation permanente se réduisent de plus en plus, eu égard aux besoins. C'est le drame de la Communauté française.

J'en arrive à l'échec du dialogue de communauté à communauté — de cette possibilité fondamentale de refinancement structurel — qui pose la question de la survie de la Communauté française au-delà de 1992.

Il a beaucoup été question des projets fiscaux, de ce 1,7 milliard qui était censé entrer en 1992 dans les caisses de la Communauté française grâce à l'utilisation du fameux article 110 de la Constitution. On ne fait pas assez mention d'un fait non acquis : la ristourne intégrale de la redevance radio-télévision, soit 2,7 milliards.

Sans tomber dans le roman picaresque, j'en arrive aux épisodes d'avril à juillet et à la stratégie de Bernard Anselme qui éclairent le problème des ressources de la Communauté française.

Il convient de préciser à cet égard que l'essentiel des recettes de la Communauté française — et l'avenir de ces recettes — est le fait de l'État central. La loi spéciale de financement, qui se situe dans le cadre de l'exécution de l'article 59bis de la Constitution, organise le transfert des produits de la fiscalité, des impôts partagés nationaux, à savoir l'IPP, la TVA et la redevance. Cette fiscalité représente, dans le budget 1992, 98 p.c. des recettes hors emprunt de la Communauté française. Ce fait n'est pas assez souligné.

L'autre fiscalité qui s'applique en Communauté française, celle qui a fait couler beaucoup d'encre, tente de se fonder sur l'article 110, paragraphe 2, de la Constitution. En tout cas, c'est ce que j'appelle « vos thèses d'avril ».

Contrairement à la première, cette fiscalité se fonde sur le principe de l'autonomie fiscale des entités fédérées. Les Communautés et Régions peuvent lever des impôts et des taxes sur des matières qui relèvent de leurs compétences et qui ne font pas déjà l'objet d'une taxation par l'autorité nationale.

Il est bon de repréciser les chiffres. En avril, la taxe que vous proposiez sur les mobilophones devait rapporter, selon vos propres estimations, 248 millions : la taxe sur les dancings, 216 millions, la taxe sur les antennes collectives et paraboliques, 2 ou 3 millions. Ces sommes paraissent tout à fait dérisoires. Voilà les projets fiscaux importants. Je parlerai plus tard de la problématique du câble que je ne classe pas dans cette catégorie.

Mais il est bon de resituer, d'une part, la fiscalité découlant de la loi spéciale de financement des Communautés et des Régions, soit 98 p.c. et, d'autre part, la fiscalité dont on a beaucoup parlé, basée sur l'article 110 de la Constitution, qui rapporte, reconnaissons-le, de bien maigres sommes.

La troisième possibilité de recettes fiscales pour la Communauté française est issue de l'accord gouvernemental de l'année dernière : les additionnels à l'impôt des personnes physiques, avec cette double clé 80/20. Rappelons quand même qu'un centime additionnel représente pour la Communauté française près de 3 milliards.

Il faut mettre en exergue, d'une part, les taxes basées sur l'article 110 qui pourraient rapporter 467 millions et, d'autre part, la ristourne intégrale de la radio-télévision redevance, qui n'est toujours pas acquise et représente plus de 2 milliards.

J'en arrive à ces fameuses wallotaxes basées sur l'article 110 que l'on projette d'appliquer sur le seul territoire de la Région de langue française. Les trois avis du Conseil d'État à ce sujet ont créé la surprise puisqu'ils établissaient une distinction entre les décrets fiscaux et les décrets maté-

riels. Il serait intéressant de confronter ces avis aux arrêts de la Cour d'arbitrage et éventuellement à ce que pourraient dire les sections des chambres flamandes du Conseil d'Etat. Ce serait certainement fort intéressant.

Monsieur le ministre-président, on a évoqué la possibilité pour la Communauté française de taxer les dancings de la côte, à Ostende par exemple. Mais on ritait jaune si, demain, la Communauté flamande envisageait de percevoir des taxes par exemple sur le Casino de Namur ou sur les dancings de Florenville.

Cette stratégie de Bernard Anselme du mois d'avril, avant le premier dialogue, visait sans doute à ce que les francophones et le ministre-président de la Communauté française arrivent devant les négociateurs flamands en position de force en disant : « Nous, les francophones, nous sommes prêts à contribuer par des taxes au financement de la Communauté française. »

Vous arriviez à la table de négociation avec, dans vos dossiers, la possibilité d'obtenir 1,7 milliard.

En juillet, après l'échec du dialogue, vous avez tenté une stratégie d'anticipation fort habile, tenant compte de l'échec en question et ayant pour but de vous assurer une position de force avant la reprise dudit dialogue. Avril et juillet se ressemblent étonnamment !

Cette stratégie, monsieur le ministre-président, démontre par l'absurde que le paragraphe 2 de l'article 110 de la Constitution n'est applicable qu'en réduisant géographiquement son effet. C'était d'ailleurs la condition *sine qua non* pour recevoir un avis positif du Conseil d'Etat.

Il me semble aujourd'hui acquis que cet article 110 est inapplicable à Bruxelles. Son application pose en effet de tels problèmes sur le plan juridique et exige de telles méthodes d'investigation et d'ingénierie fiscale que je ne suis pas certain qu'elle soit une solution pour la Communauté française, surtout quand on considère les sommes qui sont en jeu.

La perception concrète de cette fiscalité communautaire pose d'énormes problèmes, déjà relevés par la Cour des comptes. Comment faire pour enrôler et percevoir cette fiscalité, alors que la Communauté française ne dispose pas d'une administration fiscale ?

De plus, vos projets de wallotaxes ont eu pour conséquence politique — et l'opinion publique l'a très bien perçu — de rompre la solidarité fiscale au sein même de la Communauté française entre les francophones de Bruxelles et les Wallons. C'est d'ailleurs un autre ministre-président, d'une autre entité fédérée, qui parlait de dérive institutionnelle et c'est un ministre wallon qui disait, la semaine dernière, à votre propos que vous aviez sans doute gagné une étape, mais que vous n'aviez certainement pas gagné le Tour de France !

J'en arrive à ma conclusion. Il ne m'appartient pas de condamner la stratégie que vous avez développée.

Je l'observe et je constate qu'elle a connu deux temps : celui d'avant l'échec du dialogue et, aujourd'hui, celui d'avant la reprise du dialogue. Vous avez chaque fois fait des tentatives pour arriver en position de force dans la négociation face aux partenaires flamands, et loin de moi l'idée de vous le reprocher.

Plus fondamentalement, je me pose la question de la survie de la Communauté française. Ce n'est pas par la voie de l'article 110 que nous allons pouvoir, à terme, financer la Communauté française. La seule solution réside dans un refinancement structurel, dans une modification de la loi spéciale de financement des Communautés et, éventuelle-

ment, dans l'octroi d'un pouvoir fiscal, c'est-à-dire des additionnels à l'IPP.

Nous avons participé au dialogue de communauté à communauté en visant deux grands objectifs.

Notre premier objectif concernait le refinancement de la Communauté française, essentiellement pour ce qui concerne les matières qu'elle gère, notamment l'enseignement, mais également, comme je l'ai dit, pour toutes les matières sociales, la santé ainsi que la culture et l'éducation permanente, secteurs qui, comme vous le savez, font les frais de la situation actuelle.

Notre second objectif concernait le refinancement des Régions pour les matières qui relèvent de leurs compétences. C'est d'ailleurs ce que nous avons appelé les dettes cachées en matière d'environnement. Le combat que nous voulons mener au sein du dialogue de communauté à communauté a donc pour enjeu un refinancement structurel. Mais nous voulons également montrer que nous refusons les bricolages et l'article 110, paragraphe 2, de la Constitution, s'il n'est pas un bricolage, ne constitue pas non plus une solution.

Selon nous, pour l'avenir, une autre réflexion doit être menée. En effet, plus qu'une concertation, un débat est nécessaire entre tous les partenaires francophones.

J'ai entendu M. Maingain tout à l'heure. Cela fait longtemps que vous proposez cette concertation, monsieur le ministre. Cependant, les francophones doivent avant tout se mettre d'accord, non pas sur un projet vague pour l'avenir de la Communauté française, mais sur une juste répartition et un bon équilibre entre toutes les compétences qui sont aujourd'hui exercées par la Communauté française et qui, selon nous, doivent être transférées, pour partie, à la Région wallonne ou à la Région bruxelloise, et, en particulier, à la Cocof.

Nous souhaitons donc qu'une évolution ait lieu sur le plan institutionnel. Par ailleurs, en Région wallonne, une majorité voudrait que la Communauté française ait trois grandes compétences, trois piliers : l'enseignement, la culture et l'audiovisuel. Si les francophones parviennent à mener un véritable débat sur cette base, monsieur Monfils, afin d'en faire un objectif d'avenir, ils auront plus de poids dans la négociation du dialogue. Ainsi, au-delà de ces bricolages, de ces wallotaxes et de ces feuillets de l'été, nous pourrions réellement travailler en vue d'assurer un avenir financier à la Communauté française. Si ce véritable débat à finalité politique et budgétaire n'a pas lieu, nous risquons de laisser la porte grande ouverte aux dérives — comme cela arrive en Région wallonne — et nous assisterons alors à l'émiettement complet et à la disparition de la Communauté française. Mais ce n'est pas notre objectif et ce n'est pas le vôtre non plus, monsieur le ministre-président, d'après ce que vous avez affirmé à plusieurs reprises.

Mon unique question, en conclusion de cette interpellation est la suivante : sur base du constat que je viens de faire, constat un peu long peut-être, mais que je souhaitais aussi complet et objectif que possible, êtes-vous prêt, monsieur le ministre-président, à utiliser votre énergie et la volonté de bonne gestion dont vous semblez avoir fait preuve ces derniers mois, en vue de trouver des pistes et des initiatives moins fines, moins stratégiques sans doute, mais certainement plus durables en ce qui concerne les compétences aujourd'hui exercées par la Communauté française ? (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Monfils pour développer son interpellation jointe.

**M. Monfils.** — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, madame la ministre, chers collègues,

avant de développer mon interpellation, je tiens à préciser que sa longueur sera inversement proportionnelle à celle du titre!

Monsieur le ministre-président, j'ai eu l'occasion, comme beaucoup, de lire certaines de vos déclarations concernant l'intérêt — disons moyen — que vous portez à l'ensemble des Beaux-Arts. Certains, à la lecture de ces déclarations, pourraient en retirer légitimement le sentiment que vous n'avez guère de talent dans le domaine de la création artistique.

Je crois que ce serait une erreur de vous faire ce procès d'intention car dans le genre « metteur en scène de feuilleton populaire », vous n'êtes quand même pas mal. En effet, il y a une dizaine de jours, vous avez présenté le premier épisode d'une série « à suivre » qui est toutefois moins drôle que *Dynasty* — puisqu'il y manque tout le côté sentimental et les personnages féminins —, mais dont la fin n'est pas moins incertaine. Je pourrais intituler ce feuilleton: « Le coq wallon est enrhumé ».

C'est une série intéressante où le coupable n'est pas le coupable, où le héros reçoit le secours d'un confident — oserais-je dire d'un traître? —, un confident caché derrière les lourdes draperies du Conseil d'Etat, où les réunions sont convoquées puis annulées, où les messages se perdent dans la nature, où l'argent joue un rôle essentiel. Bref, comme je l'ai dit, il manque, dans votre canevas, une héroïne pour que tout cela puisse être subventionné par la RTBF. La question est de savoir si vous avez des talents de comédien et si vous êtes capable de jouer le rôle de l'héroïne jeune et perverse, prête à toutes les aventures... Vous me répondrez tout à l'heure, non pas au sein de ce Conseil de la Communauté française, mais bien dans un colloque singulier avec le chef de groupe de l'opposition.

On a tout dit, et depuis longtemps, sur les méandres de la politique belge qui, par certains côtés, s'apparente à la politique zaïroise. On ne sait pas d'ailleurs qui a copié l'autre. Est-ce nous qui avons donné aux Zaïrois le goût de la palabre, ou l'inverse?

Ce qui est certain, c'est que tout cela n'a pas grandi nos institutions et ne donne pas à la population un sentiment très élevé de la façon dont ils sont gouvernés.

Dans cette affaire, et vous l'avez vous-même reconnu, on a fait jouer au Conseil d'Etat un rôle qui n'est pas le sien. Légitime conseiller juridique du gouvernement lorsqu'il donne des avis sur des projets de décret, on s'est contenté en fait de nous fournir un document fort indigent que vous n'aviez manifestement pas l'intention de déposer — je parle bien sûr des quatre décrets —, et cela aux seules fins d'obtenir un avis purement politique sur les pouvoirs de la Communauté française.

Vous avez invoqué l'urgence en exhibant la nécessité de déposer le décret avant les vacances parlementaires. Vous saviez à ce moment-là que vous n'en feriez rien, pour des raisons politiques — je vais y venir — et parce que de toute manière, même si le Conseil d'Etat vous reconnaissait une certaine compétence, l'indigence technique des décrets que vous avez déposés ne permettait pas de les corriger en 48 heures. Impossible dans ces conditions de les déposer, de les faire discuter et de les soumettre en temps voulu au vote du Conseil de la Communauté.

Nous avons reçu les avis du Conseil d'Etat mais pas les décrets. Toutefois, en lisant entre les lignes, on peut considérer qu'il y a des problèmes graves dans trois domaines: le pouvoir de taxation sur les intercommunales, le problème des sanctions et l'insuffisance de l'organisation des fonds en matière audiovisuelle. Je passe sous silence toute une série de critiques que le Conseil d'Etat avait émises en trois jours, quant au fond. « Qu'eût-ce été? » comme diraient les

anciens, ou « qu'est-ce que ç'aurait été, valet? » comme dirait l'autre, si vous aviez accordé quinze jours au Conseil d'Etat pour lui permettre d'étudier en profondeur les énormes anomalies techniques de vos décrets taxatoires. Mais peu vous chaut. Vous vouliez un avis sur la compétence, vous l'avez obtenu en trois jours, ce qui vous permettait d'éviter un avis « toutes chambres réunies » du Conseil d'Etat.

Je crois, monsieur le ministre-président, que c'était une erreur. Le subterfuge institutionnel se heurte aux astuces contraires. Il suffira que, demain, les Flamands fassent la même chose et demandent à une chambre flamande du Conseil d'Etat un avis sur la compétence pour qu'éventuellement l'avis soit différent. Vous vous retrouveriez alors assis entre deux chaises avec deux avis éventuellement fondamentalement différents.

Qu'allons-nous faire, nous parlementaires, nous législateurs devant deux avis qui se peuvent diverger?

La sécurité juridique dans une matière aussi délicate que la répartition des compétences et l'attribution de pouvoirs aux Communautés et aux Régions aurait dû vous amener à demander un avis du Conseil d'Etat toutes chambres réunies. Le délai était de huit jours. Vous aviez demandé l'avis le mercredi et vous avez reçu l'avis du Conseil d'Etat, non pas le vendredi mais le mercredi suivant. Même si je ne vous crois pas, nous acceptons votre explication. Cela dit, en huit jours, vous auriez pu obtenir un avis décisif du Conseil d'Etat — chambres réunies —, non contesté, ce qui aurait au moins clos toute controverse sur l'autorité émanant de la chambre qui a rendu cet avis.

Je répète, l'urgence n'était nullement motivée puisqu'une fois en possession de l'avis, c'est-à-dire il y a quelques jours, le mercredi à 14 heures, vous avez tout d'un coup changé complètement d'orientation en déclarant que les circonstances étaient telles que l'urgence ne s'imposait plus nécessairement.

C'est vraiment, me semble-t-il, se moquer du système administratif et institutionnel qui gouverne les relations entre le Conseil d'Etat, d'une part, et l'Exécutif, d'autre part. Si vous n'aviez pas besoin de ce décret avant les vacances, il fallait donner au Conseil d'Etat le temps nécessaire pour examiner votre demande quant au fond et à la répartition des compétences liés aux problèmes institutionnels.

Vous pouviez accorder au Conseil d'Etat un mois à un mois et demi de délai compte tenu des vacances. Vous auriez reçu l'avis vers le 20 septembre pour le présenter ici, le cas échéant, en octobre et pour déposer un décret, plutôt que de donner lecture d'un avis en commission parlementaire, non sous-tendu par les décrets y afférents, non soutendus par la communication parlementaire de l'avis du Conseil d'Etat sur base duquel vous avez fait votre intervention voici quatre jours.

Aujourd'hui, nous disposons des avis du Conseil d'Etat mais, chose amusante, nous ne disposons pas des décrets annexés, en manière telle qu'il faut déduire de l'avis du Conseil d'Etat ce que vous avez mis dans les décrets, ce qui est une façon assez étonnante d'envisager la logique du travail de cette assemblée.

Mais, indépendamment de cela et incontestablement, sans atteindre le caractère insoutenable d'un suspense à la Hitchcock, vous avez néanmoins dans la presse, comme d'une manière générale dans tous les médias, maintenu la pression pendant une semaine!

Fumée blanche ou fumée noire du Conseil d'Etat? Dépôt ou retrait du décret Anselme?

Si vous vouliez réussir un « coup de publicité médiatique », c'était incontestablement réussi.

A votre place, je serais extrêmement satisfait de la façon dont les choses se sont passées. Vous aurez certainement gagné quelques points d'audience en plus dans le prochain sondage de la *Libre Belgique* du 15 septembre, ce dont je me réjouis pour vous.

Le tout est de savoir si ce genre d'attitude réjouit la population et si elle s'amuse encore en contemplant la performance d'un lutteur de foire qui brandit des haltères en caoutchouc. Rappelez-vous Tintin, monsieur le ministre-président. Vous êtes certainement un lecteur assidu de *Tintin en Amérique* où les choses se déroulent de cette manière. Car — c'est le second point que je voudrais aborder — quand vous gonflez les biceps en prétendant avoir gagné une bataille, j'ai le sentiment que vous vous trompez et que vous trompez les gens.

Quelle bataille? Vous pourriez taxer en Flandre, dit le Conseil d'Etat? Mais l'inverse est vrai aussi, monsieur le ministre-président. Si l'on suit la logique du Conseil d'Etat, la Flandre peut taxer la Wallonie. Ce qui est bon pour vous est bon pour eux. Croyez-vous une seconde que, dans l'équilibre de nos institutions, et avec le sentiment d'autonomie qui s'est développé tant du côté de la Communauté flamande que du côté de la Communauté française, il est non seulement juridiquement pensable mais même tout simplement possible en fait que la Communauté française taxe les Flamands d'Ostende et que la Communauté flamande taxe les francophones d'Arlon?

Vous agitez par conséquent un sabre de bois. C'est la vieille histoire: « tu me tiens, je te tiens par la barbichette ».

Quant à Bruxelles, monsieur le ministre-président, c'est vrai que le Conseil d'Etat a estimé que vous pourriez éventuellement n'utiliser qu'une partie de votre compétence et que c'était au Conseil de la Communauté et à l'Exécutif de décider si les Bruxellois devaient être taxés comme les Wallons. Mais là aussi, monsieur le ministre-président, vous n'avez conquis qu'une amère victoire, car nous arrivons ici, bien entendu, au problème politique.

En fait, cette victoire, vous l'avez remportée en tirant sur vos propres gens, votre propre population wallonne et francophone. Taxer les Wallons et pas les Bruxellois, c'est évidemment enfoncer un coin de plus dans la solidarité entre Wallons et francophones de Bruxelles! C'est en fait poursuivre le lent travail de suppression de la Communauté française que plusieurs de vos amis du parti socialiste et maintenant vous-même, monsieur le ministre-président, avez commencé depuis longtemps. Sans oublier les Ecolo.

Vous ne faites d'ailleurs pas de mystère de vos intentions. Pour vous, la Communauté, ça devra être un jour l'enseignement, la culture et l'audiovisuel.

Vous êtes en train, monsieur le ministre-président, vous et vos amis qui ne jurez que par la régionalisation, de commettre une erreur historique. Comme vous êtes intelligent, vous savez évidemment que la Communauté française ne survivra pas à ces transferts répétés de compétences. Aucune communauté c'est-à-dire aucune entité dotée d'un parlement, d'un gouvernement et de pouvoirs autonomes, ne peut se justifier si elle n'a comme compétences que l'enseignement, la tutelle sur l'audiovisuel et quelques pauvres milliards consacrés au secteur culturel.

Pour être reconnue par la population, une construction juridique doit être crédible. Si demain, vous réduisez l'institution de la Communauté française à un parlement consacré à la discussion du budget de l'Enseignement, mieux vaut à ce moment-là supprimer cette entité parfaitement inutile!

Que l'on remplace alors 130 parlementaires par 130 enseignants qui discuteront entre eux des problèmes qui les concernent!

Techniquement d'ailleurs, vous le savez très bien aussi, aucune matière de la compétence de la Communauté française n'est d'une nature telle qu'elle ne peut pas être régionalisée. Juridiquement, administrativement, institutionnellement, des solutions peuvent être imaginées.

Par conséquent, ceux qui veulent s'arrêter au concept absurde d'une Communauté uniquement limitée à l'enseignement pour 97 p.c., à la tutelle de la RTBF pour zéro et quelques p.c., et à la culture pour 3 ou 4 milliards, se font des illusions à moins qu'ils n'aient décidé de faire un pas de plus dans la négociation de la Communauté française. Ils savent que, juridiquement, il sera possible un jour de découper l'enseignement au niveau régional, ce qui serait la fin de la Communauté française. C'est ce que vous êtes en train de faire avec la complicité de nos collègues Ecolo.

Le problème n'est pas là. Le problème est politique. Pouvons-nous encore affirmer une solidarité complète entre les Wallons et les francophones de Bruxelles?

Si oui, la Communauté doit être maintenue et même renforcée. Si non, il n'y a pas de raison de danser le 27 septembre devant un ectoplasme dont la silhouette évanescence se réduit chaque année.

Les Flamands l'ont d'ailleurs parfaitement compris. La bataille que vous croyiez avoir gagnée, c'est une bataille que les Flamands n'auront pas à engager pour gagner Bruxelles.

Vous leur permettez d'entrer à Bruxelles en menant une bataille contre les francophones de cette Région. Vous leur offrez Bruxelles sur un plateau d'argent. C'est tout le sens des déclarations des CVP lorsqu'ils se sont réjouis de la décision que vous avez prise de taxer les Wallons seuls, sans les Bruxellois. Je ne poursuivrai pas plus avant mon analyse aujourd'hui. C'est au moment de l'éventuelle reprise d'un éventuel dialogue au mois d'octobre qu'il faudra, cette fois-ci, définitivement, savoir clairement ce que nous voulons entre francophones. Je rejoins ici M. Cheron.

Dans l'affrontement institutionnel avec la Flandre, il faudra maintenant que les masques tombent et que chacun dise exactement ce qu'il attend comme destin pour les Wallons et les francophones.

Nous avons au PRL clairement opté pour la solidarité et pour la nécessité de maintenir une Communauté française forte pour les compétences qui dépassent le secteur de l'enseignement et de la culture, pour toute une série de matières touchant aux personnes, comme le secteur social ou celui de la santé.

Si vous, au PS, vous avez décidé de suivre le chemin inverse, il faut le dire clairement et non pas essayer de tuer la Communauté française en séparant les Wallons et les francophones au mois de juillet pour aller entonner un grand discours sur la solidarité le 27 septembre!

Troisième remarque que je voudrais faire, c'est que l'on vit tout de même dans une drôle d'atmosphère. Pendant des semaines, vous avez réussi à focaliser la presse sur la question: « va-t-il pouvoir taxer les Wallons seuls ou les Wallons et les Bruxellois? Et puis, après l'avis du Conseil d'Etat, on s'est écrié: « Youpi, il pourra taxer les seuls Wallons! »

C'est tout de même hallucinant de considérer comme une victoire le fait de pouvoir taxer! C'est tout de même hallucinant de pousser des cris de triomphe en disant qu'on

va prendre l'argent dans la poche d'une série de contribuables wallons ou francophones.

Quand on gagne des guerres, monsieur le ministre-président, c'est pour essayer d'étendre ses possibilités d'action et donc, de prendre quelque chose aux autres. Vous, quand vous menez une guerre, c'est pour prendre l'argent dans la poche de vos propres troupes...

C'est assez extraordinaire — et c'est incontestablement une manœuvre de grande habileté de votre part — d'avoir réussi à faire croire que le sauvetage de la Communauté française ne passait que par la possibilité de lever des taxes.

Quand on dit qu'il est de la nature d'une institution d'avoir la responsabilité financière de sa conduite et donc de ses choix, c'est exact. Mais c'est exact au niveau de la perception des recettes comme des choix en matière de dépense et, en cette matière, vous vous gardez bien naturellement de parler de la responsabilité de la Communauté française.

Là, nulle allusion à un quelconque effort d'économie dans certains secteurs, nulle allusion à des solutions institutionnelles qui pourraient éventuellement soulager le budget de la Communauté française. Je vous ai entendu tout récemment dire à la radio que ceux qui prônaient une fusion ou un décloisonnement de la Communauté française et de la Région wallonne étaient des démagogues parce que la Région wallonne disparaîtrait.

Là aussi, vous êtes par trop intelligent pour savoir que votre phrase confinait à une aimable plaisanterie. De nombreuses solutions existent pour éviter cette disparition comme vous dites, mais par contre, le système de décloisonnement ou de fusion permettrait, vous le savez, des passages budgétaires extrêmement aisés d'une entité à l'autre et des simplifications considérables dans le domaine administratif, dans le domaine des diverses institutions qui actuellement, en l'absence de fusion, sont multipliées par deux et par conséquent font double emploi.

Et enfin, monsieur le ministre-président, et ce sera ma dernière remarque, par cet extraordinaire déploiement barnumesque consacré au point de savoir si l'on peut ou non taxer et jusqu'où, vous avez même essayé de faire croire que le milliard et demi que vous pourriez réclamer éventuellement à titre de contribution ou de taxe suffirait à l'équilibre financier de la Communauté française. Vous savez évidemment qu'il n'en est rien. L'échec du dialogue est total. En effet, ce n'est quand même pas parce qu'on a réussi quelques avancées dans le domaine des relations internationales des Communautés et des Régions qu'on va nous convaincre que tout le reste a bien réussi alors qu'aucune solution n'a été apportée au niveau du financement des Communautés, de la réforme du Sénat ou de l'ensemble des grands problèmes qui se posent depuis tant d'années!

L'échec du dialogue ne vous a pas permis d'obtenir le transfert du solde de la redevance: 1 milliard 775 millions inscrits à votre budget.

Jusqu'à ce matin ou hier, vous aviez une ardoise de près de 8 milliards dans l'enseignement. Mais il paraît que je suis dépassé puisque c'est votre collègue, M. Di Rupo, qui avance le chiffre de 10 milliards! Comme il vaut mieux s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints, je crois M. Di Rupo et j'affirme que, pour 1993, le budget de l'Enseignement présente un trou de 10 milliards.

Les conséquences automatiques de la loi de financement relative à la dénatalité, d'une part, et à ce que l'on appelle la correction de transition, de l'autre, vous feront perdre près d'un milliard en 1993.

Bref, rien n'a été réglé.

Vous avez commencé votre mandat dans l'incertitude financière. Un an après, ce sont toujours les incertitudes, mais avec l'angoisse en plus.

Finalement, monsieur le ministre-président, quand on regarde bien le champ de bataille sur lequel vous avez évolué et sur lequel vous vous êtes vanté d'avoir remporté une victoire, je constate que l'ennemi que vous déclarez avoir vaincu, ce ne sont pas les Flamands mais c'est, hélas, nous les francophones.

Vous n'avez pas avancé d'un pouce, vous n'avez pas conquis de terrain.

Vous avez simplement, par une excellente propagande, caché la réalité des chiffres par des slogans.

Je ne m'en soucierais pas s'il n'y avait que cela, car après tout, ce sont les électeurs qui sont juges de vos actions et vous construisez évidemment votre image de marque comme vous l'entendez. Ce n'est pas mon problème.

Ce qui me paraît le plus grave, dans toute cette affaire, c'est qu'elle sous-tend une volonté de destruction de la Communauté française.

Nous, à l'époque, nous avions des doutes sur votre souci, à vous les régionalistes du PS, de développer cette Communauté.

Aujourd'hui, hélas, nos doutes sont dissipés.

La machine s'est mise en route, certains s'en réjouissent, comme José Happart. Lui, au moins, a le mérite de la franchise et de la clarté.

Quel est, monsieur le ministre-président, votre prochain coup contre la Communauté française? Quand allez-vous rentrer à Namur en disant à vos amis régionalistes: «mission accomplie»?

Finalement, je crois que je vous ai sous-estimé en disant au début de mon intervention que votre feuilleton à épisodes avait une fin incertaine.

Peut-être, cette fin, l'avez-vous froidement, lucidement, clairement programmée et l'affaire des taxes n'est-elle qu'un simple épisode dans ce feuilleton!

En ce qui me concerne, monsieur le ministre-président, je me sens liégeois, wallon, belge, mais je suis aussi francophone et, à Bruxelles, je suis parfaitement chez moi. Le jour où vous et vos amis auront cassé le lien entre la Wallonie et Bruxelles, il y aura quelque chose de pourri dans le royaume de Belgique. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif.

**M. Anselme,** ministre-président de l'Exécutif. — Madame la Présidente, mes chers collègues, il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. C'est la réflexion que m'inspire l'interpellation de M. Monfils.

Vous me permettrez de formuler cette remarque, monsieur Monfils. En effet, y a-t-il un seul élément dans votre diatribe sur lequel l'Exécutif ne se soit déjà prononcé? Nous avons déjà tenu trois fois ce débat. Je serai donc relativement bref. Je ne désespère d'ailleurs pas, bien que je doute, que vous finissiez par me comprendre!

Je vais m'atteler à rappeler autant que faire se peut, mais très rapidement, la politique de l'Exécutif. L'Exécutif cherche tout simplement à être responsable de ses actes. C'est une responsabilité qu'il assume, tant vis-à-vis de ce Conseil qu'à l'égard de tous ceux qui évoluent dans les sec-

teurs de l'enseignement, de la culture, du sport, de l'aide sociale, de la santé. Toutes ces personnes sont tributaires de l'équilibre financier de la Communauté française. Leur emploi en dépend, comme leur avenir, leur salaire, ainsi que leur capacité de rendre à la population tous les services essentiels qu'elle est en droit d'attendre. Pour sa part, l'Exécutif y est profondément attaché et cherche à tout mettre en œuvre pour assurer la pérennité de ces services.

Pour garantir cet équilibre, l'Exécutif a envisagé, dès sa mise en place, les différentes pistes devant l'y mener, tant par ses propres efforts qu'en concertation avec les autres partenaires institutionnels.

Ainsi, l'Exécutif a-t-il développé la coopération avec les Régions wallonne et bruxelloise. Tout n'est pas encore réglé à ce sujet. L'Exécutif s'est résolument inscrit dans la logique du dialogue de communauté à communauté. Il a aussi pris les mesures visant à accroître ses recettes, à mieux contrôler les dépenses, à gérer ses moyens avec davantage d'efficacité.

D'initiative, l'Exécutif s'est également inscrit dans une dynamique — soulignée par la Cour des comptes, je le rappelle — de contrôle rigoureux de sa dette. Je suis heureux qu'à cet égard, il n'existe aucune instance plus importante que la Cour des comptes. Sinon, que de critiques supplémentaires!

De cette manière, nous disposons d'une marge de manœuvre pour notre capacité d'emprunt de 730 millions, au regard des normes établies par le Conseil supérieur des Finances.

Pour rappel, en ce qui concerne la radio-redevance, monsieur Cheron, à ma connaissance, le budget de l'Etat mentionne le chiffre de 92 p.c., ristournés aux Communautés. Le manque à gagner n'est donc actuellement que de l'ordre de 619 millions.

Pour permettre à notre Communauté de passer le cap de cette année 1992 dans la dignité car, je le répète, des services essentiels à la collectivité en dépendent, l'Exécutif a décidé d'utiliser la capacité fiscale et parafiscale autonome de la Communauté telle que visée aux articles 110 et 113 de la Constitution. On veut que nous ayons une attitude responsable... Puisque c'est le cas et que nous exerçons simplement des compétences qui sont de notre propre ressort, qu'on ne nous le reproche pas!

Dans l'historique du dossier, je le précise, je n'en suis qu'au mois d'avril! Dès ce moment et à la suite d'une concertation que l'initiative seule de l'Exécutif avait permise, l'ensemble des partenaires institutionnels, c'est-à-dire le gouvernement fédéral et tous les Exécutifs fédérés, ont décidé, au sein du Comité de concertation Gouvernement/Exécutifs, d'intégrer ce dossier au dialogue de communauté à communauté. La suspension de celui-ci a amené l'Exécutif à reprendre l'initiative en la matière pour que, différents recours pouvant être introduits à ce moment, il ne soit pas mis dans l'impossibilité de réaliser son budget. Il s'agit bien d'une attitude responsable, me semble-t-il.

C'est ainsi qu'ont été adoptés les décrets fiscaux de l'Exécutif dans un espace n'hypothéquant pas l'issue du dialogue. Il est clair que ceux qui ont accusé l'Exécutif de vouloir briser la solidarité francophone ou qualifié ses projets d'hérésie juridique ont agi sans se donner le temps de la réflexion.

Qu'on se rappelle, en effet, les termes de la décision de l'Exécutif, unanime, d'appliquer dans un premier temps, le cas échéant, les décrets fiscaux en région de langue française, pour étendre ultérieurement, c'est-à-dire cette année encore, leur champ à l'ensemble de la Communauté.

L'Exécutif, en agissant de la sorte et pour les motifs que je viens d'exposer une nouvelle fois, a obtenu une sécurité juridique et une sécurité politique, en demeurant correct mais responsable vis-à-vis de nos partenaires institutionnels.

Contrairement à d'autres, je n'ai jamais eu la prétention de personnifier le Conseil d'Etat, la Cour d'arbitrage et la Cour de cassation. Cependant, l'avis du Conseil d'Etat nous donne aujourd'hui — je le rappelle — une sécurité juridique essentielle et nous permet d'attendre dans un climat de plus grande sérénité. Il existe des solutions, dues en grande partie aux efforts fournis par l'Exécutif depuis le mois d'avril. Aujourd'hui, on lui reproche d'avoir eu raison, ce qui était déjà le cas en avril, lorsqu'il a présenté sa proposition, mais nous ne pouvions pas en être certains avant d'avoir obtenu l'avis du Conseil d'Etat.

Dès lors, il est époustoufflant que d'aucuns nous reprochent d'avoir eu raison. Je prétends qu'en accusant la forme, ils veulent cacher le fond.

En tout état de cause, à ceux qui ont préféré et qui préfèrent encore que la majorité ait tort au prix de la dignité francophone et au détriment de la Communauté française, je dis solennellement qu'ils jouent un jeu dangereux. Il est coupable de préférer, dans ce cas, la division à l'union. Les accusateurs sont alors les partisans. Je suis péniblement surpris, monsieur Maingain, que vous associez le FDF à une telle démarche.

Je voudrais aussi mettre un terme à l'accusation selon laquelle l'Exécutif ne respecte pas le Conseil de la Communauté française. Elle a été formulée à plusieurs reprises au cours de ces derniers jours. Je rappellerai donc les faits tels que je les connais. L'Exécutif, dans son souhait de voir adopter avant les vacances parlementaires les avant-projets de décret, s'était engagé à distribuer personnellement aux membres effectifs et suppléants de la commission des Finances, les documents nécessaires à l'examen de ces textes prévu le lundi 20 juillet. L'Exécutif dépendait tout simplement de la transmission de l'avis du Conseil d'Etat. Quand il est apparu à mon cabinet que les avis ne parviendraient plus en temps utile, le Conseil en a été averti. L'Exécutif a fait part de son souhait de voir reportée au mercredi 22 juillet la communication sur la situation budgétaire. Il est vrai que les deux dossiers étaient évidemment liés.

Ayant pris personnellement connaissance, le matin du mercredi 22 juillet, de l'avis officieux et l'ayant aussitôt communiqué à mes collègues de l'Exécutif, il nous est alors très vite apparu que son contenu permettrait de ne plus solliciter du Conseil un vote immédiat. En aucun cas, je n'ai voulu piéger le Conseil d'Etat. Comment peut-on imaginer cela? Des délais pouvaient tout simplement être impératifs. L'avis même du Conseil d'Etat a permis de constater que l'urgence n'était plus nécessaire. La conférence des présidents en a été avertie. Contrairement aux usages parlementaires, dans la mesure où il est rarissime — personnellement je n'en connais pas d'exemple — qu'un Exécutif transmette un avis du Conseil d'Etat sur des avant-projets, j'ai effectivement voulu communiquer au Conseil ces textes essentiels.

M. Cheron a pris la parole au nom de M. Simons dont je connais le souhait et le souci de trouver des solutions, permettant ainsi à la Communauté française de retrouver des marges financières. Aujourd'hui, je lui répondrai simplement qu'à chaque jour suffit sa peine.

En collaboration avec mes collègues de l'Exécutif, j'espère réaliser le budget 1992. N'ayant cependant pas les certitudes confortables de certains, j'utilise sciemment le verbe « espérer ». Dès lors, je vous donne rendez-vous après

le dialogue mais, en tout cas, avant la fin de l'année pour le budget 1993. Il est exact que le problème est très grave. Je ne peux pas le cacher comme vous le faites. Je ne nie pas les chiffres qui ont été cités. Nous recherchons tout simplement des solutions. J'espère que le repos des congés nous permettra à tous de comprendre qu'il y va de notre intérêt. Nous devons trouver ces solutions ensemble.

A l'attention de ceux qui souhaitent que l'Exécutif soutienne diverses initiatives dans différents domaines et augmente, dans de nombreux cas et pour plusieurs secteurs, son soutien financier, je précise que ces démarches ne peuvent qu'aller de pair avec des recettes nouvelles ou des compensations en dépenses, La Palice en aurait dit autant. A notre niveau, chacun doit être responsable. Cela permettra, le cas échéant, d'augmenter les subsides en faveur du cinéma. M. Monfils a une carrière brillante à effectuer en matière de scénario. J'espère que la Communauté française pourra y contribuer demain.

Je rappelle par ailleurs à MM. Maingain et Cheron que le dialogue de communauté à communauté, dans la perspective duquel l'Exécutif continue de s'inscrire, relève de la responsabilité des partis démocratiques. Il appartient dès lors à ceux-ci de prendre toute initiative qu'ils estimeront nécessaire. Soyez certains que l'Exécutif s'associera à toute démarche positive susceptible de faire progresser les objectifs des francophones.

En ce qui concerne l'équilibre budgétaire, profitant des circonstances, certains ont tenu des propos alarmistes de nature à inquiéter la population. Je voudrais rassurer celle-ci autant que possible. Tout est mis en œuvre pour assurer l'équilibre budgétaire de la Communauté française. Si quelque chose a changé ces derniers jours, c'est assurément en faveur des francophones : tout observateur impartial le reconnaît. (*Applaudissements.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Maingain pour une réplique.

**M. Maingain.** — Madame la Présidente, madame et monsieur les ministres, chers collègues, nous n'avons pas confondu le débat de la forme et celui du fond. La distinction était claire dans mon intervention, monsieur le ministre-président. Sur le fond, vous n'avez pas pu prendre en défaut. J'ai en effet rappelé que dans une interpellation précédente, j'avais défendu un point de vue juridique assez proche de celui de la chambre francophone du Conseil d'Etat. De plus, sur le fond, je vous ai dit qu'en ce qui concerne les responsabilités que nous assumons à la Région de Bruxelles, nous étions disposés à envisager tous les modes complémentaires de financement en accord avec l'Exécutif de la Communauté française pour autant qu'il en fasse la demande officielle à la Région de Bruxelles, au bénéfice de la Communauté. Sur ce point précis, aucune mesure, aucune initiative précise de la Communauté auprès de l'Exécutif de la Région de Bruxelles ne nous a été annoncée.

En ce qui concerne la procédure, vous ne pouvez nier le fait que demander un avis en extrême urgence au Conseil d'Etat à cette époque de l'année, suppose que vous aviez l'intention de poursuivre la procédure parlementaire et de déposer les projets de décret fiscaux devant cette assemblée avant la fin de la session. Et c'est en raison de divergences et d'incertitudes politiques au sein même de votre majorité que vous n'avez pas été de l'avant et que vous n'avez pas déposé ces projets. Cette attitude a entraîné à l'égard du Conseil d'Etat des critiques peu heureuses. Pour ma part, je me suis gardé de critiquer le Conseil d'Etat et l'avis dont il est question.

La dignité des francophones dans le dialogue de communauté à communauté ne dépend pas non plus de l'avis du Conseil d'Etat.

En ce qui nous concerne, nous demandons que l'Exécutif de la Communauté française soit partie prenante au dialogue, au côté de tous les partis politiques. Nous n'en faisons plus partie mais vous non plus en tant qu'Exécutif. Il n'appartient donc pas à l'Exécutif de la Communauté française de prendre l'initiative de faire de l'institution « Communauté française » le porteur d'eau de votre parti et du PSC qui restent partenaires du dialogue.

Que serait-il advenu de la dignité dont vous vous targuez si l'avis du Conseil d'Etat avait été différent ? On peut attendre que vous ayez une « ossature francophone » sans être dépendant d'un avis du Conseil d'Etat, même si cet avis peut nous être utile.

Ne tentez pas de nous présenter l'avis du Conseil d'Etat comme étant la clé de voûte d'une position de fermeté francophone, position que vous n'avez d'ailleurs jamais eue jusqu'à présent. La clé de voûte n'existera que le jour où il y aura un véritable front francophone, que vous refusez de construire depuis plusieurs mois, malgré les appels pressants de l'opposition. Là est la réelle faiblesse du débat institutionnel. (*Applaudissements sur les bancs de FDF et du PRL.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Cheron pour une réplique.

**M. Cheron.** — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, chers collègues, je ferai une très courte réplique en insistant sur trois points.

Premier point : le ministre-président n'a pas démenti les chiffres que j'ai cités tout à l'heure. C'est, à mon avis, un point positif. La situation financière de la Communauté est sérieuse et le déséquilibre entre les différents secteurs est particulièrement grave pour certains d'entre eux, notamment les secteurs sociaux, d'éducation permanente, etc. Paradoxalement, cet élément est positif : il fait prendre conscience du fait que des compétences qui devraient être exercées correctement ne le sont pas aujourd'hui. Nous le savons tous, nous qui réclamons pour ces secteurs des crédits supplémentaires que nous n'obtiendrons jamais dans la situation présente.

Deuxième point : il s'agit donc de trouver des solutions durables. Une des raisons essentielles de notre participation au dialogue de communauté à communauté était la nécessité de refinancer les secteurs non marchands, qui sont aujourd'hui en grande difficulté. Si j'insiste sur ce point et sur cette participation, c'est qu'il conditionne une réforme fondamentale : celle de la loi de financement des Communautés et Régions. Ce débat est beaucoup plus important que celui, un peu dérisoire, sur les « wallotaxes ». Je peux comprendre, dans un souci de stratégie par rapport au dialogue, que l'on ait fait un plat de ces lentilles, mais il s'agit bien de lentilles !

Troisième et dernier point : l'adaptation des compétences. Comme je l'ai dit, si nous voulons sauver la Communauté française — puisque le débat est lancé —, il faut faire en sorte qu'il y ait une meilleure répartition des compétences et que les compétences subsistantes — le socle de la Communauté française — soient celles que j'ai nommées tout à l'heure : l'enseignement, la culture et l'audiovisuel.

S'il doit y avoir, monsieur Maingain, un rassemblement des francophones, ce n'est pas pour faire n'importe quoi. Il faut un objectif. Tel est le nôtre depuis 1985. Certains nous ont déjà rejoints. Qu'attendez-vous et qu'attendent les autres francophones pour nous rejoindre sur ces priorités-là...

**M. Maingain.** — Nous avons été évincés.

**M. Cheron.** — ... et non pas sur une hypothétique Communauté française qui n'a pas d'avenir? C'est dans ce sens que nous sommes prêts à dialoguer. Nous refusons, monsieur Monfils, de dire tout et son contraire en méconnaissant, par exemple, qu'au sein même de votre parti, des pistes sont lancées pour dépiauter le secteur de l'enseignement et faire en sorte que soient attribuées aux provinces un certain nombre de compétences en matière d'enseignement, en particulier d'enseignement secondaire. J'ai, en effet, lu dans la presse que M. Duquesne a surenchéri à une proposition de M. Nothomb. Or, on ne peut pas, dans ces matières, dire tout et son contraire. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Monfils pour une réplique.

**M. Monfils.** — Madame la Présidente, madame la ministre, messieurs les ministres, je souhaiterais rester tranquillement assis, mais la mauvaise foi évidente de mon collègue Ecolo à l'égard du PRL, d'une part, et l'indigence de la réponse du ministre-président, de l'autre, me forcent à venir à la tribune une deuxième fois cet après-midi.

Monsieur Cheron, vous devriez lire sérieusement la presse. Le PRL n'a jamais dit qu'il fallait transférer l'enseignement aux provinces. Nous avons dit que pour remédier aux difficultés fiscales que rencontre actuellement le système institutionnel de la Communauté française, une formule pourrait éventuellement être trouvée en transférant aux provinces une certaine capacité d'action dans le secteur de l'enseignement, étant entendu que l'ensemble des normes resterait maintenu sur le plan communautaire. Il n'y aurait donc pas de transfert de l'enseignement, mais un transfert de la compétence concrète d'exécution, en quelque sorte, d'où un avantage financier dans la mesure où les provinces ont une capacité fiscale que n'a pas actuellement, ou en tout cas difficilement, la Communauté française.

Je suis toujours étonné de voir comment les écologistes, entre autres, s'emploient à donner des leçons aux autres partis dont ils simplifient à l'extrême les attitudes. Nous ne pratiquons pas de la sorte. Par conséquent, je ne voudrais pas laisser passer la manière dont vous transformez complètement l'attitude du PRL. Il ne s'agissait que d'une suggestion — une parmi d'autres, d'ailleurs — en vue de sauver la Communauté française. Evidemment, je comprends que vous sautiez sur l'occasion pour considérer que nous vous rejoignons. Mais, vous vous trompez car, vous prônez en fait la mort de la Communauté française, ce qui n'est évidemment pas notre cas.

J'en viens aux propos du ministre-président. Je ne suis pas vraiment intervenu sur la procédure. Nous nous sommes expliqués longuement en commission sur cet aspect des choses.

Vous nous dites, monsieur le ministre-président, que vous êtes un homme plus qu'honorable et que vous avez fait ce qu'aucun ministre n'a fait jusqu'à présent, à savoir communiquer l'avis du Conseil d'Etat sur un avant-projet de décret. Certes, mais aucun ministre n'a jamais fait un exposé sur un avis du Conseil d'Etat qu'on ne connaissait pas, à propos de projets de décret qu'on ne connaissait pas plus. C'est là qu'est le problème. Si vous n'aviez rien dit, nous ne vous aurions pas demandé l'avis du Conseil d'Etat, mais sur trente minutes, vous en avez consacré vingt-huit à l'avis du Conseil d'Etat et deux à des considérations fort intéressantes sur la trésorerie de la Communauté française. Nous y reviendrons en octobre. En pratiquant de la sorte, il est bien normal que nous vous demandions de communiquer le document sur base duquel vous nous expliquez un certain nombre d'éléments juridiques. C'est cela qui nous a opposés. En possession de l'avis du Conseil d'Etat, vous

pouviez décider de vous taire, et c'est parfaitement votre droit de déposer ou de ne pas déposer de projets de décret, de les amender et de choisir la date du dépôt. Mais vous nous faites jouer dans une mauvaise pièce. Vous avez demandé l'avis du Conseil d'Etat pour des raisons politiques au niveau de la compétence. Vous nous prenez comme des gamins et nous donnez une petite leçon quasiment *ex cathedra*, vous ne nous communiquez aucun document et vous osez nous dire: «Soyez bien contents, papa-président de la Communauté française vous donne enfin l'occasion de savoir ce qui se passe.» Souffrez alors, monsieur le ministre-président, que nous soyons quelque peu de mauvaise humeur, ce qui a été le cas à l'occasion de cette intéressante réunion de commission.

En ce qui concerne votre réponse, j'ai noté que vous vous demandiez comment on pouvait considérer que l'Exécutif n'avait pas eu raison de demander un avis sur les taxes. Il est tout de même époustouflant que, durant trois semaines, la seule préoccupation pour l'avenir de la Communauté française fut de savoir si elle pourrait taxer!

En fin de compte, vous ne taxez pas, non pas pour des raisons juridiques, mais en réalité, parce que vous êtes bloqué. M. Liénard a dit lui-même qu'il n'aimait pas cette pratique qui n'avait fait l'objet d'aucune concertation avec la Région wallonne ou avec le PSC. Le PSC, toujours un peu en retard, mais toujours là quand il le faut, mais surtout quand il ne faut pas, et c'est un peu dommage!

**Mme de T' Serclaes.** — Nous sommes là quand il le faut, et c'est cela qui vous ennuie, monsieur Monfils.

**M. Monfils.** — C'est l'essence même du PSC: il est toujours présent.

Le PSC pense donc que vous auriez dû en parler plus tôt, plus longuement et de manière plus approfondie.

On ne veut pas plus de vos «wallotaxes» que des taxes étendues à Bruxelles.

Mais là n'est pas le problème. La question est de savoir ce que l'histoire en retiendra. Va-t-elle retenir de votre passage à la présidence de l'Exécutif que vous avez réussi à obtenir un avis favorable sur la possibilité de taxer les contribuables, Wallons et/ou francophones? Notre groupe aurait préféré que l'histoire retienne que vous vous êtes battu pour amener vos deux partis, PS et PSC, à présenter un front uni, dur et décidé, lors du dialogue afin de réclamer le dû de la Communauté française que l'on nous promet depuis plusieurs années, bien avant que vous ne fassiez partie de cet Exécutif. Il nous fallait le produit de la taxe d'un montant de 1,775 milliard; il nous fallait la correction de cette loi de financement injuste. Nous ne l'avons pas obtenue parce que vous et les partis de votre coalition n'avez pas réussi à atteindre vos objectifs. Il aurait été plus intéressant d'entrer dans l'histoire par ce biais-là.

Votre réponse ne contient aucune ouverture, aucun espoir pour la Communauté française, car vous l'avez condamnée dans votre esprit. J'aurais préféré que vous lanciez du haut de cette tribune, à l'instar de ce qui se pratique parfois à l'extérieur de cette enceinte, le fameux slogan — je m'en excuse déjà auprès de Mme Spaak — «I love Communauté française». (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

**M. Biefnot.** — Il est des vocations tardives étonnantes!

## PROJETS DE MOTION

### Dépôt

**Mme la Présidente.** — Je suis saisie de deux projets de motion, déposés en conclusion des interpellations jointes.

L'un, motivé, signé par Mme Spaak, MM. Monfils et Duquesne, est libellé comme suit :

« Le Conseil de la Communauté française,

Ayant entendu les interpellations de MM. Maingain, Cheron et Monfils relatives aux conditions du financement de la Communauté française et aux conséquences résultant de l'avis du Conseil d'Etat sur les projets de décret fiscaux de l'Exécutif, et la réponse de l'Exécutif,

Constate que l'Exécutif, en demandant l'avis du Conseil d'Etat en extrême urgence sur des projets de décret qu'il ne dépose pas devant le Conseil, a détourné la procédure de consultation de la section de législation du Conseil d'Etat à d'autres fins que la poursuite du travail législatif;

Considère que le refinancement de la Communauté française requiert d'autres mesures que la levée d'impôts par l'Exécutif de la Communauté française, c'est-à-dire la révision structurelle de la loi de financement des Communautés et que ceci exige une concertation entre partis francophones avant la reprise de tout dialogue institutionnel avec la Communauté flamande. »

L'autre, pur et simple, signé par Mme de T'Serclaes et M. Biefnot, est libellé comme suit :

« Le Conseil de la Communauté française,

Ayant entendu les interpellations de MM. Maingain, Cheron et Monfils à M. Anselme, ministre-président de l'Exécutif sur « le financement de la Communauté » et la réponse du ministre,

Passe à l'ordre du jour. »

Nous voterons tout à l'heure sur ces projets de motion.

**Mme la Présidente.** — Je vous propose de suspendre la séance jusqu'à 17 h 30. Nous procéderons alors aux votes prévus à l'ordre du jour.

— La séance est suspendue à 16 h 50.

Elle est reprise à 17 h 30.

**Mme la Présidente.** — La séance est reprise.

## PROPOSITION DE DECRET

### *Prise en considération*

**Mme la Présidente.** — Vous avez reçu hier le texte de la proposition de décret de M. Nothomb et consorts visant à assurer l'égalité entre les institutions universitaires libres en ce qui concerne le financement de leurs investissements immobiliers.

Je vous propose de prendre cette proposition en considération aujourd'hui encore.

Pas d'objection? (*Non.*)

La proposition de décret est donc prise en considération. Elle est envoyée à la commission de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche.

## VOTES

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle le vote sur les amendements et articles réservés et sur les projets et proposition de décret dont l'examen est terminé.

## PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET DU 28 JANVIER 1991 PORTANT DES DISPOSITIONS RELATIVES A CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL TRANSFERES A LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

### *Vote nominatif sur l'ensemble*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

— Il est procédé au vote nominatif.

108 membres ont pris part au vote.

103 membres ont répondu oui.

5 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Ont répondu oui :

MM. Anselme, Barzin, Baudson, Beaufays, Belot, Bertouille, Bertrand, Biefnot, Borremans, Mme C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Canon, Ph. Charlier, Cheron, Coëme, Collart, Collignon, Mme Corbisier, MM. Daerden, Dalem, Dallons, Damseaux, Daras, De Decker, de Donnée, Defeyt, Mme De Galan, MM. Dehousse, Dejonckheere, Delizée, de Seny, Detienne, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Di Rupo, F. Dufour, G. Dufour, Duquesne, Eerdeken, Féaux, Flagothier, Gehlen, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Hazette, Henneuse, Henry, Hiance, Hismans, Hofman, Hollogne, Houssa, Janssens, Knoops, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Liénard, Liesenborghs, Mme Lizin, MM. Lutgen, Mahoux, Mairesse, Marchal, Matagne, Mathot, Mayeur, Maystadt, Meesters, Minet, Moraël, Moureaux, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdieu, Pierrard, Poty, Pouillet, Santkin, Saulmont, Sénéca, Severin, Snappe, Spitaels, Taminiaux, Urbain, Vaes, Vandenhoute, Viseur, Walry, Winkel, Wintgens et Ylieff.

Se sont abstenus :

MM. Clerfayt, Désir, Maingain, Mmes Spaak et Stengers.

**Mme la Présidente.** — Les membres qui se sont abstenus sont priés de faire connaître les motifs de leur abstention.

**M. Maingain.** — Madame la Présidente, les membres FDF se sont abstenus sur ce projet de décret non que nous ne souhaitions pas apporter une plus grande sécurité juridique dans cette matière, mais il n'en demeure pas moins que l'on modifie un décret parce qu'il est contesté devant la Cour d'arbitrage. Certes, on peut toujours veiller à corriger les erreurs du passé, mais nous considérons qu'il serait préférable d'attendre que la procédure devant la Cour d'arbitrage se soit complètement déroulée avant de modifier le décret contesté devant cette haute juridiction.

## PROJET DE DECRET PORTANT ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE

### *Votes réservés*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les votes sur les amendements et articles réservés du projet de décret.

Nous passons au vote nominatif sur l'amendement de M. Hazette et consorts à l'article 2.

— Il est procédé au vote nominatif.

112 membres ont pris part au vote.

75 membres ont répondu non.

37 membres ont répondu oui.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté et l'article 2 est adopté.

Ont répondu non:

MM. Anselme, Baudson, Beaufays, Belot, Biefnot, Borremans, Mme C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Coëme, Collart, Collignon, Mme Corbisier, MM. Daerden, Dalem, Mme De Galan, MM. Dehousse, Delizée, de Seny, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Di Rupo, F. Dufour, Eerdeken, Féaux, Flagothier, Gehlen, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henneuse, Henry, Hiance, Hismans, Hofman, Hollogne, Janssens, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Liénard, Mme Lizin, MM. Lutgen, Mahoux, Mairesse, Marchal, Mathot, Mayeur, Maystadt, Minet, Moureaux, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdieu, Poty, Pouillet, Santkin, Sénéca, Spitaels, Taminiaux, Urbain, Walry, Wintgens et Ylieff.

Ont répondu oui:

MM. Barzin, Bertouille, Bertrand, Brisart, Cheron, Clerfayt, Dallons, Damseaux, Daras, De Decker, de Donnéa, Defeyt, Dejonckheere, Mme Delruelle, MM. Désir, Detienne, G. Dufour, Duquesne, Hazette, Houssa, Knoop, Liesenborghs, Maingain, Matagne, Meesters, Monfils, Moraël, Pierard, Saulmont, Severin, Snappe, Mmes Spaak, Stengers, MM. Vaes, Vandenhautte, Viseur et Winkel.

**Mme la Présidente.** — Nous devons nous prononcer sur l'amendement de M. Hazette et consorts à l'article 3.

Le Conseil est-il d'accord pour considérer que cet amendement est rejeté par le même vote que celui auquel nous venons de procéder? (*Assentiment.*)

En conséquence, l'article 3 est adopté.

Nous devons nous prononcer sur l'amendement de M. Hazette et consorts à l'article 4.

Le Conseil est-il d'accord pour considérer que cet amendement est rejeté par le même vote que celui auquel nous venons de procéder? (*Assentiment.*)

En conséquence, l'article 4 est adopté.

Nous devons nous prononcer sur l'amendement de M. Hazette et consorts visant à l'insertion d'un article 5*bis*.

Le Conseil est-il d'accord pour considérer que cet amendement est rejeté par le même vote que celui auquel nous venons de procéder? (*Assentiment.*)

Nous devons nous prononcer sur l'amendement de M. Hazette et consorts à l'article 8.

Le Conseil est-il d'accord pour considérer que cet amendement est rejeté par le même vote que celui auquel nous venons de procéder? (*Assentiment.*)

En conséquence, l'article 8 est adopté.

Nous devons nous prononcer sur l'amendement de M. Hazette et consorts à l'article 14, tendant à supprimer le paragraphe 1<sup>er</sup>.

Le Conseil est-il d'accord pour considérer que cet amendement est rejeté par le même vote que celui auquel nous venons de procéder? (*Assentiment.*)

Nous passons au vote nominatif sur l'amendement de M. Hazette et consorts à l'article 14, tendant à supprimer le dernier alinéa.

— Il est procédé au vote nominatif.

112 membres ont pris part au vote.

75 membres ont répondu non.

37 membres ont répondu oui.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté et l'article 14 est adopté.

Ont répondu non:

MM. Anselme, Baudson, Beaufays, Belot, Biefnot, Borremans, Mme C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Coëme, Collart, Collignon, Mme Corbisier, MM. Daerden, Dalem, Mme De Galan, MM. Dehousse, Delizée, de Seny, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Di Rupo, F. Dufour, Eerdeken, Féaux, Flagothier, Gehlen, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henneuse, Henry, Hiance, Hismans, Hofman, Hollogne, Janssens, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Liénard, Mme Lizin, MM. Lutgen, Mahoux, Mairesse, Marchal, Mathot, Mayeur, Maystadt, Minet, Moureaux, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdieu, Poty, Pouillet, Santkin, Sénéca, Spitaels, Taminiaux, Urbain, Walry, Wintgens et Ylieff.

Ont répondu oui:

MM. Barzin, Bertouille, Bertrand, Brisart, Cheron, Clerfayt, Dallons, Damseaux, Daras, De Decker, de Donnéa, Defeyt, Dejonckheere, Mme Delruelle, MM. Désir, Detienne, G. Dufour, Duquesne, Hazette, Houssa, Knoop, Liesenborghs, Maingain, Matagne, Meesters, Monfils, Moraël, Pierard, Saulmont, Severin, Snappe, Mmes Spaak, Stengers, MM. Vaes, Vandenhautte, Viseur et Winkel.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur l'amendement de M. Hazette et consorts tendant à insérer un article 14*bis*.

— Il est procédé au vote nominatif.

110 membres ont pris part au vote.

74 membres ont répondu non.

21 membres ont répondu oui.

15 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Ont répondu non:

MM. Anselme, Baudson, Beaufays, Belot, Biefnot, Borremans, Mme C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Coëme, Collart, Collignon, Mme Corbisier, MM. Daerden, Dalem, Mme De Galan, MM. Dehousse, Delizée, de Seny, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Di Rupo, F. Dufour, Eerdeken, Féaux, Flagothier, Gehlen, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henneuse, Henry, Hiance, Hismans,

Hofman, Hollogne, Janssens, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Liénard, Mme Lizin, MM. Mahoux, Mairesse, Marchal, Mathot, Mayeur, Maystadt, Minet, Moureaux, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdiu, Poty, Pouillet, Santkin, Sénéca, Spitaels, Taminiaux, Urbain, Walry, Wintgens et Ylieff.

Ont répondu oui :

MM. Barzin, Bertouille, Bertrand, Clerfayt, Damseaux, De Decker, de Donnée, Mme Delruelle, MM. Désir, Duquesne, Hazette, Houssa, Knoop, Maingain, Matagne, Monfils, Pierard, Saulmont, Severin, Mme Spaak et M. Vandenhautte.

Se sont abstenus :

MM. Brisart, Cheron, Dallons, Daras, Defeyt, Dejonckheere, Detienne, G. Dufour, Liesenborghs, Meesters, Moraël, Snappe, Vaes, Viseur et Winkel.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur les amendements de M. Hazette et consorts à l'article 15.

— Il est procédé au vote nominatif.

112 membres ont pris part au vote.

75 membres ont répondu non.

22 membres ont répondu oui.

15 membres se sont abstenus.

En conséquence, les amendements ne sont pas adoptés et l'article 15 est adopté.

Ont répondu non :

MM. Anselme, Baudson, Beaufays, Belot, Biefnot, Borremans, Mme C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Coëme, Collart, Collignon, Mme Corbisier, MM. Daerden, Dalem, Mme De Galan, MM. Dehousse, Delizée, de Seny, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Di Rupo, F. Dufour, Eerdeken, Féaux, Flagothier, Gehlen, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henneuse, Henry, Hiance, Hismans, Hofman, Hollogne, Janssens, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Liénard, Mme Lizin, MM. Lutgen, Mahoux, Mairesse, Marchal, Mathot, Mayeur, Maystadt, Minet, Moureaux, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdiu, Poty, Pouillet, Santkin, Sénéca, Spitaels, Taminiaux, Urbain, Walry, Wintgens et Ylieff.

Ont répondu oui :

MM. Barzin, Bertouille, Bertrand, Clerfayt, Damseaux, De Decker, de Donnée, Mme Delruelle, MM. Désir, Duquesne, Hazette, Houssa, Knoop, Maingain, Matagne, Monfils, Pierard, Saulmont, Severin, Mmes Spaak, Stengers et M. Vandenhautte.

Se sont abstenus :

MM. Brisart, Cheron, Dallons, Daras, Defeyt, Dejonckheere, Detienne, G. Dufour, Liesenborghs, Meesters, Moraël, Snappe, Vaes, Viseur et Winkel.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur l'amendement de M. Hazette et consorts à l'article 16.

— Il est procédé au vote nominatif.

112 membres ont pris part au vote.

75 membres ont répondu non.

37 membres ont répondu oui.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté et l'article 16 est adopté.

Ont répondu non :

MM. Anselme, Baudson, Beaufays, Belot, Biefnot, Borremans, Mme C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Coëme, Collart, Collignon, Mme Corbisier, MM. Daerden, Dalem, Mme De Galan, MM. Dehousse, Delizée, de Seny, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Di Rupo, F. Dufour, Eerdeken, Féaux, Flagothier, Gehlen, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henneuse, Henry, Hiance, Hismans, Hofman, Hollogne, Janssens, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Liénard, Mme Lizin, MM. Lutgen, Mahoux, Mairesse, Marchal, Mathot, Mayeur, Maystadt, Minet, Moureaux, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdiu, Poty, Pouillet, Santkin, Sénéca, Spitaels, Taminiaux, Urbain, Walry, Wintgens et Ylieff.

Ont répondu oui :

MM. Barzin, Bertouille, Bertrand, Brisart, Cheron, Clerfayt, Dallons, Damseaux, Daras, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defeyt, Dejonckheere, Mme Delruelle, MM. Désir, Detienne, G. Dufour, Duquesne, Hazette, Knoop, Liesenborghs, Maingain, Matagne, Meesters, Monfils, Moraël, Pierard, Saulmont, Severin, Snappe, Mmes Spaak, Stengers, MM. Vaes, Vandenhautte, Viseur et Winkel.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur l'amendement de M. Liesenborghs et consorts tendant à insérer un article 16bis.

— Il est procédé au vote nominatif.

112 membres ont pris part au vote.

75 membres ont répondu non.

20 membres ont répondu oui.

17 membres se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Ont répondu non :

MM. Anselme, Baudson, Beaufays, Belot, Biefnot, Borremans, Mme C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Coëme, Collart, Collignon, Mme Corbisier, MM. Daerden, Dalem, Mme De Galan, MM. Dehousse, Delizée, de Seny, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Di Rupo, F. Dufour, Eerdeken, Féaux, Flagothier, Gehlen, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henneuse, Henry, Hiance, Hismans, Hofman, Hollogne, Janssens, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Liénard, Mme Lizin, MM. Lutgen, Mahoux, Mairesse, Marchal, Mathot, Mayeur, Maystadt, Minet, Moureaux, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdiu, Poty, Pouillet, Santkin, Sénéca, Spitaels, Taminiaux, Urbain, Walry, Wintgens et Ylieff.

Ont répondu oui :

MM. Brisart, Cheron, Clerfayt, Dallons, Daras, Defeyt, Dejonckheere, Désir, Detienne, G. Dufour, Liesenborghs, Maingain, Matagne, Meesters, Moraël, Snappe, Mme Spaak, MM. Vaes, Viseur et Winkel.

Se sont abstenus :

MM. Barzin, Bertouille, Bertrand, Damseaux, de Clippele, De Decker, de Donnée, Mme Delruelle, MM. Duquesne, Hazette, Knoop, Monfils, Pierard, Saulmont, Severin, Mme Stengers et M. Vandenhautte.

**Mme la Présidente.** — J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître le motif de leur abstention.

**M. Hazette.** — Nous nous abstenons parce que, tout en reconnaissant le caractère sympathique de la proposition, nous avons la conviction que l'Exécutif n'aura pas les moyens de la mettre en œuvre.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur l'amendement de M. Hazette et consorts à l'article 17.

— Il est procédé au vote nominatif.

112 membres ont pris part au vote.

75 membres ont répondu non.

37 membres ont répondu oui.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté et l'article 17 est adopté.

Ont répondu non :

MM. Anselme, Baudson, Beaufays, Belot, Biefnot, Borremans, Mme C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Coëme, Collart, Collignon, Mme Corbisier, MM. Daerden, Dalem, Mme De Galan, MM. Dehousse, Delizée, de Seny, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Di Rupo, F. Dufour, Eerdeken, Féaux, Flagothier, Gehlen, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henneuse, Henry, Hiance, Hismans, Hofman, Hollogne, Janssens, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Liénard, Mme Lizin, MM. Lutgen, Mahoux, Mairesse, Marchal, Mathot, Mayeur, Maystadt, Minet, Moureaux, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdieu, Poty, Poulet, Santkin, Sénéca, Spitaels, Taminioux, Urbain, Walry, Wintgens et Ylieff.

Ont répondu oui :

MM. Barzin, Bertouille, Bertrand, Brisart, Cheron, Clerfayt, Dallons, Damseaux, Daras, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defeyt, Dejonckheere, Mme Delruelle, MM. Désir, Detienne, G. Dufour, Duquesne, Hazette, Knoop, Liesenborghs, Maingain, Matagne, Meesters, Monfils, Moraël, Pierard, Saulmont, Severin, Snappe, Mmes Spaak, Stengers, MM. Vaes, Vandenhautte, Viseur et Winkel.

**Mme la Présidente.** — Nous devons nous prononcer sur les amendements de M. Hazette et consorts à l'article 19.

Le Conseil est-il d'accord pour considérer que ces amendements sont rejetés par le même vote que celui auquel nous venons de procéder? (*Assentiment.*)

En conséquence, l'article 19 est adopté.

Nous passons au vote nominatif sur l'amendement de M. Hazette et consorts à l'article 21.

— Il est procédé au vote nominatif.

113 membres ont pris part au vote.

75 membres ont répondu non.

38 membres ont répondu oui.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté et l'article 21 est adopté.

Ont répondu non :

MM. Anselme, Baudson, Beaufays, Belot, Biefnot, Borremans, Mme C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Coëme, Collart, Collignon, Mme Corbisier, MM. Daerden, Dalem, Mme De Galan, MM. Dehousse, Delizée, de Seny, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Di Rupo, F. Dufour, Eerdeken, Féaux, Flagothier, Gehlen, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henneuse, Henry, Hiance, Hismans, Hofman, Hollogne, Janssens, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Liénard, Mme Lizin, MM. Lutgen, Mahoux, Mairesse, Marchal, Mathot, Mayeur, Maystadt, Minet, Moureaux, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdieu, Poty, Poulet, Santkin, Sénéca, Spitaels, Taminioux, Urbain, Walry, Wintgens et Ylieff.

Ont répondu oui :

MM. Barzin, Bertouille, Bertrand, Brisart, Cheron, Clerfayt, Dallons, Damseaux, Daras, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defeyt, Dejonckheere, Mme Delruelle, MM. Désir, Detienne, G. Dufour, Duquesne, Hazette, Knoop, Liesenborghs, Maingain, Matagne, Meesters, Monfils, Moraël, Pierard, Pivin, Saulmont, Severin, Snappe, Mmes Spaak, Stengers, MM. Vaes, Vandenhautte, Viseur et Winkel.

#### *Vote nominatif sur l'ensemble*

**Mme la Présidente.** — Nous devons nous prononcer maintenant sur l'ensemble du projet de décret portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, dont nous avons adopté les articles.

Le parole est à Mme Spaak pour une explication de vote.

**Mme Spaak.** — Madame la Présidente, madame la ministre, messieurs les ministres, les réponses données aux critiques émises sur ce projet ne nous ont pas convaincus de modifier notre vote négatif. Nous n'avons pas reçu l'assurance d'un engagement plus ferme de votre part, monsieur le ministre, en faveur de l'enseignement de la Communauté française et nous réitérons à ce sujet à la fois notre inquiétude et notre engagement à le défendre.

Pour ce qui est de l'article 16 du projet et de la place qui y est donnée à l'enseignement de la langue française, ayant entendu vos commentaires lors de votre réponse aux intervenants, je voudrais revenir très brièvement sur le sujet. La langue et la culture française, indissociables, sont une des rares richesses de notre Communauté. Elles sont et resteront le lien puissant et irremplaçable entre les Wallons et les Bruxellois francophones dans un pays dominé par une autre Communauté, consciente de sa puissance et trop souvent prête en à abuser. Mais elles sont aussi, pour notre jeunesse, un atout majeur dans un monde éclaté où les grands ensembles culturels constitueront de plus en plus des pôles d'attraction puissants.

La connaissance approfondie et améliorée du français — langue internationale —, de ses structures, de sa pratique et de la culture dont elle est l'expression doit être un outil privilégié pour tous.

De plus — toutes les études le prouvent —, cette connaissance facilitera l'apprentissage, indispensable, d'autres langues modernes.

Au cours de la discussion du projet, hier, en séance publique, nous avons vécu deux moments politiques

importants: le matin, l'échange de propos entre M. Duquesne et M. Busquin en ce qui concerne les possibilités de trouver d'autres modes de financement à l'intérieur de la Communauté, l'après-midi, la déclaration de M. Di Rupo selon laquelle il fallait trouver 10 milliards pour honorer les engagements pris.

L'importance de l'enjeu ne peut laisser personne indifférent et certainement pas, dans l'opposition, ceux qui n'ont jamais cessé de manifester leur engagement et le prix qu'ils attachaient à la Communauté française. Nous souhaitons donc une concertation de l'ensemble des forces de notre Communauté afin de réfléchir aux pistes possibles.

Mais je ne veux pas descendre de cette tribune sans répéter les propos déjà tenus: les Bruxellois francophones doivent contribuer en toute équité au financement d'une institution dont ils bénéficient des services. Le FDF, qui fait partie de l'Exécutif régional bruxellois, persévéra dans ses efforts pour obtenir cette juste contribution. (*Applaudissements sur les bancs FDF.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Hazette.

**M. Hazette.** — Madame la Présidente, madame et messieurs les ministres, chers collègues, le groupe PRL votera contre le projet de décret mis en délibération pour diverses raisons et en premier lieu parce que le dispositif qui nous est proposé réduit dangereusement les moyens pédagogiques dans le troisième degré de l'enseignement secondaire, compromettant par là la préparation à l'enseignement supérieur et à l'enseignement universitaire, ignorant les déficits généralement reconnus dans certaines disciplines, et Mme Spaak vient d'y faire allusion, notamment en matière de maîtrise de la langue maternelle et refusant la création d'établissements du troisième degré qui auraient apporté une solution au problème que va créer le rééquilibrage.

Nous voterons aussi contre ce projet de décret pour une deuxième raison: sous couvert de combattre certaines iniquités, il en crée d'autres en ignorant la spécificité de l'enseignement de la Communauté qu'il pénalise lourdement, en attaquant brutalement les établissements de la Communauté qui ont prouvé la qualité de leur enseignement par une progression dans l'adhésion des jeunes et des familles.

Troisième raison: le décret représente une offensive, essentiellement d'inspiration budgétaire, dirigée contre les licenciés dont la place dans l'enseignement secondaire est désormais remise en question.

Quatrième raison: le décret vide notre assemblée du pouvoir que la Constitution lui reconnaît pour ce qui concerne l'organisation et le subventionnement de l'enseignement.

Cinquième raison: le décret manque l'occasion de mettre les pouvoirs publics en situation de rationaliser leur offre d'enseignement.

Enfin, le décret repose sur des concepts dépassés, notamment sur la référence au caractère des établissements, alors que, depuis la loi de 1959 que vous évoquiez hier, monsieur le ministre, et à laquelle vous vous êtes référé, cette matière est largement dépassée par l'évolution de la société. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Liesenborghs.

**M. Liesenborghs.** — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, madame et messieurs les ministres, chers collègues, le groupe Ecolo votera contre ce projet pour les raisons suivantes qui ne sont pas sans importance:

— Parce que nous n'avons pas reçu de réponse à nos nombreuses questions;

— Parce que nous n'avons pas trouvé d'écho à nos suggestions;

— Parce que ce projet prétend atteindre à un véritable rééquilibrage dans l'enseignement secondaire, et nous contestons cette prétention; en réalité, il n'y a pas de rééquilibrage dans l'enseignement secondaire; en outre, comme M. Hazette vient de le souligner, il n'y a pas de justice; on passe d'une situation inique à d'autres iniquités;

— Parce que ce projet prétend lutter contre l'échec scolaire mais qu'après analyse, nous estimons qu'il n'apporte pas de contribution significative dans la lutte contre l'échec scolaire; les deux exemples les plus significatifs à cet égard sont, d'une part, le sort réservé aux zones d'éducation prioritaires où de nombreuses écoles perdent de l'encadrement et, d'autre part, les premiers degrés, les premières années du secondaire, qui perdent de l'encadrement dans 49 p.c. des écoles;

— Parce que nous devons dénoncer la méthode utilisée: l'urgence invoquée au début du mois de juillet qui a conduit à obliger le Conseil d'Etat à rendre un avis en trois jours sur un projet essentiel, ne lui permettant ainsi que de proposer des corrections de pure forme. C'est tout à fait regrettable.

Nous avons dû travailler dans des conditions difficiles, mais plus grave encore, le coup des vacances est un coup supplémentaire porté au moral des enseignants. La soi-disant modeste économie, reconnue par le ministre, représente la suppression de 1 635 emplois alors qu'en réalité, plus de 2 000 emplois seront supprimés.

Ce sont des raisons plus que suffisantes pour refuser pareil projet inique. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote.

— Il est procédé au vote nominatif.

113 membres ont pris part au vote.

75 ont répondu oui.

38 ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Ont répondu oui:

MM. Anselme, Baudson, Beaufays, Belot, Biefnot, Borremans, Mme C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Coëme, Collart, Collignon, Mme Corbisier, MM. Daerden, Dalem, Mme De Galan, MM. Dehousse, Delizée, de Seny, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Di Rupo, F. Dufour, Eerdeken, Féaux, Flagothier, Gehlen, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henneuse, Henry, Hiance, Hismans, Hofman, Hollogne, Janssens, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Lienard, Mme Lizin, MM. Lutgen, Mahoux, Mairesse, Marchal, Mathot, Mayeur, Maystadt, Minet, Moureaux, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdieu, Poty, Poulet, Santkin, Sénéca, Spitaels, Taminiaux, Urbain, Walry, Wintgens et Ylief.

Ont répondu non:

MM. Barzin, Bertouille, Bertrand, Brisart, Cheron, Clerfayt, Dallons, Damseaux, Daras, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defeyt, Dejonckheere, Mme Delruelle, MM. Désir, Detienne, G. Dufour, Duquesne,

Hazette, Knoops, Liesenborghs, Maingain, Matagne, Meesters, Monfils, Moraël, Pierard, Pivin, Saulmont, Severin, Snappe, Mmes Spaak, Stengers, MM. Vaes, Vandenhautte, Viseur et Winkel.

**PROJET DE DECRET PORTANT DES MESURES URGENTES EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT DE PLEIN EXERCICE**

*Vote nominatif sur l'ensemble*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

La parole est à M. Liesenborghs pour une explication de vote.

**M. Liesenborghs.** — Madame la Présidente, je voudrais justifier l'abstention du groupe Ecolo.

Nous avons un motif de nous réjouir parce qu'on trouve un peu d'air et des moyens — 400 millions — pour l'enseignement supérieur de type court. Mais, à côté de cette maigre satisfaction, l'attitude de l'Exécutif nous stupéfie car il choisit le supérieur de type court, en particulier les sections techniques et économiques, alors que rien n'est dégagé pour le fondamental, que vient d'être voté le rabotage des moyens pour le secondaire et que, dans le supérieur paramédical, social et pédagogique, rien n'a été prévu pour compenser une situation inacceptable.

Nous ne voterons pas contre le projet de décret parce qu'il octroie des moyens à un secteur de l'enseignement, mais nous ne pouvons pas suivre l'Exécutif dans une politique qui nous paraît manquer de vision globale, qui trahit un projet d'ensemble qui n'est pas concerté suffisamment. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote.

— Il est procédé au vote nominatif.

113 membres ont pris part au vote.

98 ont répondu oui.

15 se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Ont répondu oui :

MM. Anselme, Barzin, Baudson, Beaufays, Belot, Bertouille, Bertrand, Biefnot, Borremans, Mme C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Clerfayt, Coëme, Collart, Collignon, Mme Corbisier, MM. Daerden, Dalem, Damseaux, de Clippele, De Decker, de Donnée, Mme De Galan, MM. Dehousse, Delizée, Mme Delruelle, MM. de Seny, Désir, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Di Rupo, F. Dufour, Duquesne, Eerdeken, Féaux, Flagothier, Gehlen, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Hazette, Henneuse, Henry, Hiance, Hismans, Hofman, Hollogne, Janssens, Knoops, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Lienard, Mme Lizin, MM. Lutgen, Mahoux, Maingain, Mairesse, Marchal, Matagne, Mathot, Mayeur, Maystadt, Minet, Monfils, Moureaux, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdieu, Pierard, Pivin, Poty, Pouillet, Santkin, Saulmont, Sénéca, Severin, Mme Spaak, M. Spitaels, Mme

Stengers, MM. Taminiaux, Urbain, Vandenhautte, Walry, Wintgens et Ylieff.

Se sont abstenus :

MM. Brisart, Cheron, Dallons, Daras, Defeyt, Dejonckheere, Detienne, G. Dufour, Liesenborghs, Meesters, Moraël, Snappe, Vaes, Viseur et Winkel.

**PROJET DE DECRET MODIFIANT LES LOIS SUR LA COLLATION DES GRADES ACADEMIQUES ET LE PROGRAMME DES EXAMENS UNIVERSITAIRES COORDONNEES LE 31 DECEMBRE 1949**

*Vote nominatif sur l'ensemble*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

— Il est procédé au vote nominatif.

113 membres ont pris part au vote.

Tous ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Ont pris part au vote :

MM. Anselme, Barzin, Baudson, Beaufays, Belot, Bertouille, Bertrand, Biefnot, Borremans, Brisart, Mme C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Cheron, Clerfayt, Coëme, Collart, Collignon, Mme Corbisier, MM. Daerden, Dalem, Dallons, Damseaux, Daras, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defeyt, Mme De Galan, MM. Dehousse, Dejonckheere, Delizée, Mme Delruelle, MM. de Seny, Désir, Detienne, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Di Rupo, G. Dufour, F. Dufour, Duquesne, Eerdeken, Féaux, Flagothier, Gehlen, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Hazette, Henneuse, Henry, Hiance, Hismans, Hofman, Hollogne, Janssens, Knoops, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Lienard, Liesenborghs, Mme Lizin, MM. Lutgen, Mahoux, Maingain, Mairesse, Marchal, Matagne, Mathot, Mayeur, Maystadt, Meesters, Minet, Monfils, Moraël, Moureaux, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdieu, Pierard, Poty, Pouillet, Santkin, Saulmont, Sénéca, Severin, Simonet, Snappe, Mme Spaak, M. Spitaels, Mme Stengers, MM. Taminiaux, Urbain, Vaes, Vandenhautte, Viseur, Walry, Winkel, Wintgens et Ylieff.

**PROPOSITION DE DECRET MODIFIANT LES LOIS COORDONNEES SUR LA COLLATION DES GRADES ACADEMIQUES ET LE PROGRAMME DES EXAMENS UNIVERSITAIRES**

*Vote nominatif sur l'ensemble*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de décret.

— Il est procédé au vote nominatif.

113 membres ont pris part au vote.

Tous ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Ont pris part au vote:

MM. Anselme, Barzin, Baudson, Beaufays, Belot, Bertouille, Bertrand, Biefnot, Borremans, Brisart, Mme C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Cheron, Clerfayt, Coëme, Collart, Collignon, Mme Corbisier, MM. Daerden, Dalem, Dallons, Damseaux, Daras, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defeyt, Mme De Galan, MM. Dehousse, Dejonckheere, Delizée, Mme Delruelle, MM. de Seny, Désir, Detienne, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Di Rupo, G. Dufour, F. Dufour, Duquesne, Eerdeken, Féaux, Flagothier, Gehlen, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Hazette, Henneuse, Henry, Hiance, Hismans, Hofman, Hollogne, Janssens, Knoops, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Lienard, Liesenborghs, Mme Lizin, MM. Lutgen, Mahoux, Maingain, Mairesse, Marchal, Matagne, Mathot, Mayeur, Maystadt, Meesters, Minet, Monfils, Moraël, Moureaux, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdieu, Pierard, Poty, Pouillet, Santkin, Saulmont, Séneca, Severin, Simonet, Snappe, Mme Spaak, M. Spitaels, Mme Stengers, MM. Taminiaux, Urbain, Vaes, Vandenhautte, Viseur, Walry, Winkel, Wintgens et Ylieff.

#### PROJETS DE MOTION DEPOSES EN CONCLUSION DES INTERPELLATIONS JOINTES

Mme la Présidente. — Nous passons au vote sur l'ordre du jour pur et simple déposé par Mme de T'Serclaes et M. Biefnot en conclusion des interpellations jointes.

— Il est procédé au vote nominatif.

114 membres ont pris part au vote.

75 ont répondu oui.

39 ont répondu non.

En conséquence, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

Ont répondu oui:

MM. Anselme, Baudson, Beaufays, Belot, Biefnot, Borremans, Mme C. Burgeon, MM. W. Burgeon, Busquin, Canon, G. Charlier, Ph. Charlier, Coëme, Collart, Collignon, Mme Corbisier, MM. Daerden, Dalem, Mme De Galan, MM. Dehousse, Delizée, de Seny, Detremmerie, Mme de T'Serclaes, MM. Deworme, Di Rupo, F. Dufour, Eerdeken, Féaux, Flagothier, Gehlen, Gilles, Grafé, Grimberghs, Grosjean, Guillaume, M. Harmegnies, Y. Harmegnies, Henneuse, Henry, Hiance, Hismans, Hofman, Hollogne, Janssens, Lallemand, Langendries, Lebrun, Lefèvre, Léonard, Lienard, Mme Lizin, MM. Lutgen, Mahoux, Mairesse, Marchal, Mathot, Mayeur, Maystadt, Minet, Moureaux, Namotte, Nothomb, Mme Onkelinx, MM. Perdieu, Poty, Pouillet, Santkin, Séneca, Spitaels, Taminiaux, Urbain, Walry, Wintgens et Ylieff.

Ont répondu non:

MM. Barzin, Bertouille, Bertrand, Brisart, Cheron, Clerfayt, Dallons, Damseaux, Daras, de Clippele, De Decker, de Donnée, Defeyt, Dejonckheere, Mme Delruelle, MM. Désir, Detienne, G. Dufour, Duquesne, Hazette, Knoops, Liesenborghs, Maingain, Matagne, Meesters, Monfils, Moraël, Pierard, Pivin, Saulmont, Severin, Simonet, Snappe, Mmes Spaak, Stengers, MM. Vaes, Vandenhautte, Viseur et Winkel.

#### REMERCIEMENTS ET VŒUX DE VACANCES

Mme la Présidente. — Il est de coutume qu'à la fin de la dernière séance de la session, on passe aux remerciements et aux vœux de vacances. Je ne désire pas me soustraire à cet usage. Cependant, devant le travail qui s'est accumulé sur le bureau du Conseil en cette fin de session et les grands débats qui ne se sont tenus que tardivement dans notre enceinte, je ne serais pas présidente de cette assemblée si je ne soumettais à la méditation des uns et des autres la réflexion suivante.

Le citoyen, entend-on souvent, éprouve une certaine indifférence ou même une indifférence certaine vis-à-vis de la chose publique. Nos concitoyens éprouvent aussi un sentiment d'impuissance, inexprimé ou non, face aux décisions prises, dit-on, en « haut lieu ».

Cette constatation générale que j'ai ici, à dessein, exprimée très rapidement devrait, à mon sens, donner plus d'importance au rôle des représentants de la population. En effet, si un jour — sait-on jamais? — ces représentants en étaient réduits à refléter dans les grands débats l'apathie ou la morosité ambiantes et, pour le reste, à s'occuper de leurs affaires personnelles, la démocratie ne serait plus qu'un beau mot risquant de ne plus désigner qu'une oligarchie camouflée.

Heureusement, nous n'en sommes pas là! Le ministre-président s'en est expliqué tout à l'heure.

Je veux espérer que la démocratie qui, chez nous, s'est trop souvent basée sur l'essor économique, pourra continuer à vivre et à prospérer malgré les responsabilités plus difficiles à assumer.

Après ce long préambule, je remercie les membres de cette assemblée qui ont contribué à l'animation des débats en séance plénière comme en commission. Je remercie aussi les travailleurs de l'ombre, tous les services, que ce soient la sécurité, les huissiers, le compte rendu ou l'administration du Conseil.

Je remercie enfin ceux qui ont donné une vitrine à nos débats et ont permis à la population de prendre connaissance de nos travaux.

A tous, je souhaite de bonnes vacances. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Biefnot.

M. Biefnot. — Madame la Présidente, comme je n'ai pas eu l'opportunité de consulter mes collègues chefs de groupe, je ne puis dire que je parle en leur nom. Par conséquent, si l'un ou l'autre souhaite intervenir après moi, il le fera.

Je souhaite, en tout cas, vous remercier au nom du Conseil, madame la Présidente, pour la manière avec laquelle vous avez présidé et dirigé nos débats. Je remercie également l'ensemble de vos collaborateurs ainsi que les membres du bureau et de la Conférence des présidents qui ont partagé avec vous les responsabilités de l'organisation de nos travaux. Je vous remercie également, chers collègues, de la qualité des derniers travaux de ce Conseil. Chaque groupe s'est exprimé avec beaucoup de sérieux et, à certains moments, avec beaucoup de gravité. Nous avons pu continuer à nous réunir durant la période des vacances — ce n'était un plaisir pour personne de sacrifier ainsi des jours de repos mérités! — et terminer ainsi nos travaux parlementaires indispensables, alors que le public nous croit déjà depuis longtemps en vacances.

Quant à l'Exécutif, si je m'exprime au nom de l'ensemble des groupes, il comprendra que je ne lui souhaite pas

bonne chance, mais simplement de bonnes vacances et bon courage! (*Applaudissements.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Anselme, ministre-président.

**M. Anselme,** ministre-président de l'Exécutif. — Madame la Présidente, je me réjouis avec chacune et chacun d'entre nous des proches vacances qui nous permettront de nous ressourcer.

Je remercie l'ensemble du Parlement pour sa contribution efficace et permanente aux fins d'améliorer les travaux de l'Exécutif. J'assure votre Conseil de l'entière disponibilité de notre Exécutif à son égard.

Je remercie tout particulièrement Mme la Présidente et l'ensemble du personnel des efforts qu'ils ont fournis, tout

spécialement ces derniers jours, afin de nous permettre de partir avec un cœur plus léger.

Et enfin, je remercie aussi l'ensemble de la presse de sa disponibilité à notre égard et de la constance avec laquelle elle rend le public attentif au sort de notre Communauté. (*Applaudissements.*)

**Mme la Présidente.** — Encore une fois, merci à tous et bonnes vacances!

Je vous rappelle la petite réception organisée dans la salle des Gouverneurs pour ceux d'entre vous qui sont libres après la séance.

La séance est levée.

— *La séance est levée à 18 h 05.*

Le Conseil s'ajourne jusqu'à convocation.